

COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROCESSUS DE
NOMINATION DES JUGES

DEVANT : Me MICHEL BASTARACHE, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE
DU 24 SEPTEMBRE 2010 - VOLUME 18

COMPARUTIONS :

Me GIUSEPPE BATTISTA
procureur en chef

Me ÉRIC DOWNS
procureur en chef associé

Me SIMON RUEL
procureur en chef associé

Piché Olivier Benoit

sténographes officiels

400, boul. Jean-Lesage, bureau 240, Québec, Qc G1K 8W1
tél. : 418 648-1199 Télécopieur : 418 648-8985

24 septembre 2010

Volume 18

- 2 -

TÉMOIN :

JEAN CHAREST

Contre-interrogé (Me Chatelain) 8
Contre-interrogé (Bertrand) 16

LISTE DES PIÈCES

64-P : Article du Devoir (13 avril 2010) 25
65-P : Article du Soleil (17 avril 2010) 27
58-P : Document de vérification du répertoire
téléphonique résidentiel de M. Franco
Fava remis par Me Dugas 171

- - - - -

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

- - - - -
9 h 05 - DÉBUT DE L'AUDITION
- - - - -

M. DANIEL LEGAULT

secrétaire :

Mesdames, messieurs, veuillez vous lever.

La Commission d'enquête sur le processus de nomination des juges présidée par l'Honorable Michel Bastarache est maintenant ouverte.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Bonjour. Veuillez vous asseoir.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Alors, Monsieur le commissaire, j'inviterais les parties pour le contre-interrogatoire, en premier lieu maître Côté.

Me SUZANNE CÔTÉ

pour le Gouvernement du Québec :

Alors, Monsieur le commissaire, j'ai informé maître Battista que, pour l'instant, je n'ai pas de questions pour monsieur Charest. Je voudrais cependant réserver le droit du gouvernement de vous demander la permission après les contre-interrogatoires, si nécessaire, de poser quelques

1 questions au témoin.

2 **Me MICHEL BASTARACHE**

3 commissaire :

4 Merci.

5 **Me RÉNALD BEAUDRY**

6 pour Me Marc Bellemare :

7 Pour nous, Monsieur le commissaire, il n'est pas
8 question de procéder de cette façon-là, il y a eu
9 un ordre précis depuis le début des audiences,
10 ordre de contre-interrogatoires. Si ma consœur
11 déclare ne pas avoir de questions, elle n'aura pas
12 de questions, mais, pour nous, il est impensable
13 qu'elle passe à la toute fin pour peaufiner le
14 témoignage de monsieur Charest.

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Bien, je pense que vous avez raison en général,
18 mais je crois que ce que... la façon dont je
19 comprends la demande de madame Côté, ce ne serait
20 pas un interrogatoire complet, mais peut-être sur
21 une question en particulier ou...

22 **Me SUZANNE CÔTÉ**

23 pour le Gouvernement du Québec :

24 Tout à fait, Monsieur le commissaire, et ma
25 demande est fondée sur l'article 50 des règles de

1 procédure qui vous permet de déterminer l'ordre et
2 cet article 50 ne dit pas que ça doit être l'ordre
3 qui a été suivi initialement. Il est fort
4 possible que je n'aie pas de questions pour
5 monsieur Charest, mais... monsieur Charest est
6 représenté, mais il est le chef du gouvernement
7 que je représente, et si c'est nécessaire de faire
8 préciser quelques éléments après, j'aimerais
9 pouvoir vous demander la permission à ce moment-
10 là, et je pense que vous pourrez juger si ma
11 démarche est inutile ou non.

12 **Me RÉNALD BEAUDRY**

13 pour Me Marc Bellemare :

14 C'est-à-dire que l'ordre, vous l'avez déjà établi,
15 et il est prévu dans les règles de pratique que
16 l'avocat qui représente une partie doit... peut
17 interroger son client en dernier. À ce que je
18 sache, maître Ryan représente monsieur Charest...

19 **Me MICHEL BASTARACHE**

20 commissaire :

21 Oui.

22 **Me RÉNALD BEAUDRY**

23 pour Me Marc Bellemare :

24 ... et c'est de bonne guerre, mais il ne faudrait
25 pas laisser transparaître le fait que depuis le

1 début, ma consoeur veut représenter également le
2 premier ministre. Elle représente le
3 gouvernement, elle ne représente pas le premier
4 ministre.

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Oui.

8 **Me SUZANNE CÔTÉ**

9 pour le Gouvernement du Québec :

10 Ce n'est pas du tout mon intention, même si ce
11 n'est pas un client désolant à avoir, Monsieur le
12 commissaire, mais l'article 50 dit :

13 **«Les participants, dans l'ordre et**
14 **aux conditions établies par le**
15 **commissaire, peuvent ensuite**
16 **contre-interroger le témoin.»**

17 Donc, vous pourriez techniquement prévoir un ordre
18 différent pour chaque témoin.

19 **Me RÉNALD BEAUDRY**

20 pour Me Marc Bellemare :

21 Il ne faudrait pas que ma consoeur, comme le dit
22 la Fable de la Fontaine, vive au dépens de celui
23 qui l'écoute.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Maître Beaudry, ce qu'on va faire, on va attendre
2 de voir si on a un problème à la fin et je peux
3 vous assurer qu'il ne va pas y avoir deux (2)
4 interrogatoires finaux par les gens du
5 gouvernement.

6 Maître Dugas?

7 **Me ANDRÉ DUGAS**

8 pour le Parti libéral du Québec :

9 Je n'ai pas de questions.

10 **Me MICHEL BASTARACHE**

11 commissaire :

12 Maître Bourque?

13 **Me PIERRE BOURQUE**

14 pour le Barreau du Québec :

15 Je suis trop intimidé, Monsieur le commissaire,
16 pas de questions.

17 **Me MICHEL BASTARACHE**

18 commissaire :

19 Madame Chatelain?

20 **Me CHANTAL CHATELAIN**

21 pour la Conférence des juges :

22 Oui, j'aurai une ou deux (2) questions, Monsieur
23 le commissaire.

24 - - - - -

25 L'an deux mille dix, le vingt-quatrième jour du

1 mois de septembre, a comparu :

2 **JEAN CHAREST;**

3 LEQUEL, sous le même serment déjà prêté, dépose et
4 dit :

5 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me CHANTAL CHATELAIN**

6 pour la Conférence des juges :

7 Q. Bonjour, monsieur Charest. Je m'appelle Chantal
8 Chatelain, je suis l'avocate de la Conférence des
9 juges du Québec.

10 R. Oui.

11 Q. Quelques questions uniquement, monsieur Charest.
12 Monsieur Bellemare a témoigné devant cette
13 Commission et a indiqué à plusieurs reprises que
14 vous n'aviez pas d'intérêt pour la justice ou pour
15 la magistrature du Québec. Pouvez-vous nous dire
16 ce qu'il en est à ce sujet?

17 R. Je suis avocat de formation, je vous ai relaté
18 l'anecdote d'hier, très jeune, moi, je voulais
19 pratiquer le droit, puis je voulais faire des
20 procès devant juge et jury. Donc, j'ai réalisé ce
21 rêve-là en faisant mon cours de droit à
22 l'Université de Sherbrooke, puis mon stage à
23 l'aide juridique en section criminelle et pénale
24 à Sherbrooke, et ensuite en pratique privée. J'ai
25 pratiqué environ trois (3) ans, j'ai eu l'occasion

1 de plaider devant les tribunaux de droit commun,
2 la... ce qu'on appelait à l'époque la Cour des
3 sessions de la paix, alors c'était une pratique...
4 et la Cour municipale, puis j'ai eu l'occasion de
5 plaider à quelques reprises devant la Cour d'appel
6 du Québec. J'ai adoré la pratique, ça a été une
7 école de vie formidable, même si j'arrivais dans
8 la pratique assez jeune.
9 Et ça m'a permis, maître, d'apprécier l'importance
10 d'un juge dans la vie démocratique d'une société
11 et toute l'importance qu'occupe cette personne-là.
12 C'est pour ça que je vous racontais hier dans le
13 profil, sur l'âge, ce n'est pas parce que je veux
14 faire de l'âgisme ou de la discrimination, c'est
15 parce que, à mon avis, c'était préférable qu'on
16 puisse choisir des personnes qui ont une certaine
17 expérience de vie et des gens qui sont... qui ont
18 un équilibre autant que possible. Parce qu'on ne
19 cherche pas le plus bruyant, le plus... c'est-à-
20 dire le plus brillant ou le plus... la personne
21 qui a les meilleurs scores, mais une personne
22 équilibrée. À notre avis, un juge, c'était...
23 c'était ça l'idéal.
24 Alors, voilà un peu la façon dont je l'approche.
25 Maintenant, j'ai rencontré madame la juge en chef

1 St-Louis, j'ai rencontré monsieur le juge en chef
2 Gagnon lorsqu'il a quitté et lorsque est arrivé le
3 moment, par exemple, de choisir le juge en chef
4 Gagnon, oui, je m'en suis mêlé, à mon niveau à
5 moi, pour voir les candidatures, puis les
6 recommandations et je me suis intéressé à ces
7 choses-là, tellement que le gouvernement, par
8 exemple dans ses actions, a choisi de mettre sur
9 pied une direction des poursuites pénales.

10 Q. Criminelle et pénale.

11 R. Oui, et je ne vous cacherai pas que ce n'est pas
12 étranger au passage de monsieur Bellemare comme
13 ministre de la Justice cette décision-là, que ça
14 faisait partie des expériences vécues du
15 gouvernement qui nous a amenés à vouloir créer une
16 unité qui allait être plus indépendante de la
17 dimension politique des... du travail du
18 gouvernement.

19 Q. D'accord.

20 Et quant à l'importance de la Cour du Québec comme
21 institution au sein de -- si je peux utiliser
22 l'expression -- l'ordre démocratique, là, du
23 Québec, quelle est votre appréciation de
24 l'importance de la Cour du Québec dans le cadre de
25 notre société?

1 R. C'est extrêmement important. D'abord, on a une
2 très bonne Cour du Québec, ça me fait plaisir de
3 le dire, puis je le dis très sincèrement.
4 D'ailleurs quand on compare le niveau d'activités
5 de la Cour du Québec, je vous dis ça de mémoire,
6 et on compare au niveau des cours similaires
7 ailleurs au Canada, la Cour du Québec fait un
8 volume de travail beaucoup plus important que ce
9 que les cours soeurs font ailleurs dans les autres
10 provinces, et c'est tout à son honneur.

11 C'est une Cour qui fonctionne bien, avec des gens
12 de grand talent, c'est extrêmement important pour
13 nous de respecter aussi l'autonomie de la Cour.
14 Évidemment, quand on arrive dans les nominations
15 de juge en chef, le juge en chef adjoint, là on
16 est dans le fonctionnement et c'est l'interface
17 entre la Cour et le gouvernement. Parce que sur
18 le plan constitutionnel nous sommes, nous,
19 responsables de l'administration de la justice,
20 c'est nos compétences à nous, donc c'est ce lien-
21 là qui...

22 Q. Hum hum.

23 R. ... doit être maintenu.

24 Et on est... au Québec, on a une excellente Cour.
25 D'ailleurs ça explique pourquoi nous sommes ici,

1 parce que l'intégrité de notre système judiciaire,
2 à mon avis, puis je vais vous dire
3 personnellement, c'est extrêmement important, ça
4 fait partie de notre... de notre démocratie.

5 Q. Vous avez parlé de l'importance de la Cour du
6 Québec en termes de volume...

7 R. Oui.

8 Q. ... par opposition aux cours provinciales des
9 autres provinces. Vous conviendrez également
10 qu'au niveau de la compétence exercée par la Cour
11 du Québec, elle est également plus importante que
12 celle des cours provinciales des autres provinces?

13 R. C'est tout à fait exact, maître Châtelain.
14 Alors, on a une Cour du Québec qui, lorsqu'on la
15 compare aux autres similaires dans les autres
16 provinces, occupe des champs de compétence qui
17 sont plus vastes, fait un plus grand nombre et un
18 plus gros volume de causes et, donc, commande un
19 très haut niveau d'expertise et de compétence de
20 la part de ceux et celles qui sont appelés à
21 siéger. Et on est conscient de cela, le
22 gouvernement en est conscient.

23 Et en étant conscient, donc, dans le choix de ceux
24 et celles qui sont appelés à siéger, on tient
25 compte de ce que ces gens-là sont appelés à faire

1 comme travail et je vous dirais qu'on est fier de
2 notre Cour. Les Québécois... ce n'est pas des
3 choses qui sont connues, ce n'est pas des choses
4 qui sont discutées, mais je peux vous dire, moi,
5 que...

6 Et d'ailleurs il y a une continuité à travers les
7 gouvernements, de ce que je vous dis, là, cette
8 attention qu'on donne à la Cour, ce n'est pas
9 uniquement mon gouvernement, je pense que les
10 gouvernements qui ont précédé le mien avaient
11 également cette préoccupation-là. Alors, ce n'est
12 pas une affaire d'un parti ou d'un autre, c'est
13 une affaire qui, par contre, mérite... mérite
14 qu'on le souligne, parce qu'on a une très bonne
15 Cour, puis on a été bien servi par nos juges.

16 Q. Vous avez parlé dans votre réponse de l'intégrité
17 des juges et des membres qui composent la Cour du
18 Québec. Est-ce que j'ai raison de penser
19 également que vous n'avez aucune raison de mettre
20 en cause l'indépendance, la compétence et les
21 qualifications des juges qui ont été nommément
22 mentionnés dans le cadre de cette commission
23 d'enquête, et plus précisément les juges Simard,
24 Gosselin-Després et le juge Bisson?

25 R. Je vais vous faire un commentaire particulier pour

1 les cas mentionnés dans le cas de la commission
2 d'enquête, puis si vous me permettez un
3 commentaire plus général.
4 D'abord, dans les cas particuliers, ce sont des
5 gens qui sont compétents. Là-dessus je n'ai aucune
6 espèce de doute et je ne crois pas qu'il y a
7 quelqu'un qui ait remis en cause la compétence de
8 ces personnes. Et d'ailleurs, la démarche et le
9 processus en témoignent bien.
10 Deuxièmement, il y a une chose qui n'a peut-être
11 pas été mentionnée, mais qui, de mon expérience,
12 est importante, que j'ai observée. Un juge prend
13 un serment. Lorsqu'un juge arrive... il y a un
14 certain formalisme de rattaché à la Cour, il y a
15 un formalisme lorsque monsieur le commissaire
16 arrive ici aujourd'hui. Pourquoi ce formalisme-
17 là? Il y a une raison derrière ça. Tout cela,
18 c'est un langage pour dire : ce qui se passe ici
19 est important et commande un certain respect, puis
20 une certaine discipline.
21 Lorsqu'un juge est choisi, cette personne-là est
22 assermentée et il faut rappeler l'importance du
23 serment, parce que les personnes qui prennent ce
24 serment, le prennent au sérieux, ils sont... et
25 lorsqu'ils entrent dans la magistrature, ils

1 entrent dans une communauté de magistrats
2 également. Alors, ils sont dans un environnement,
3 un encadrement qui vient appuyer en quelque sorte
4 ce serment. Alors, tout ça vient créer justement
5 un environnement de travail, un environnement où
6 la justice peut être bien rendue.
7 Ça, c'est mon... alors les gens ont une vie avant,
8 là. C'est pour ça, j'en fais, parce qu'on ne peut
9 pas empêcher les gens d'avoir vécu avant, ils ont
10 fait des choses, mais lorsqu'ils entrent... moi,
11 de mon... de ce que j'ai observé, lorsqu'une
12 personne arrive dans la magistrature, prend son
13 serment, entre dans la communauté des magistrats,
14 elle entre dans une nouvelle vie, puis ces gens-là
15 s'imposent des devoirs de réserve qu'ils
16 respectent et ils font leur travail.
17 Un parallèle à ça, la même chose est vraie pour
18 un ministre du gouvernement qui prend un serment
19 puis qui fait son travail.

20 Q. Je vous remercie Monsieur le premier ministre.

21 R. Merci.

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Maître Bertrand?

25

- 1 **CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
- 3 Q. Bonjour monsieur Charest, ça va bien?
4 R. Ça va bien.
5 Q. Oui. Je vois que vous êtes grippé ce matin ou...
6 R. Oui.
7 Q. Je pense que je l'ai attrapée de vous hier.
8 R. Ah! Tu vrai?
9 Q. Oui. Alors, je vais même vous demander une
10 pastille tantôt.
11 R. Ça va me faire plaisir de vous donner des
12 pastilles, puis je vous donnerai tout ce que vous
13 voulez.
14 Q. Ah! Bien, ça, c'est gentil.
15 Dites-moi, monsieur Charest, on va commencer
16 directement dans le vif du sujet, c'est-à-dire le
17 processus de sélection, là, pour la nomination des
18 juges.
19 R. Oui.
20 Q. Dites-moi, est-ce que si je vous dis que la liste
21 des candidats retenus par le comité de sélection
22 est remise au Conseil des ministres, est-ce que
23 j'ai raison de dire ça?
24 R. Non.
25 Q. O.K. Donc, vous vous souvenez d'un épisode où

1 l'attaché de presse de la ministre de la Justice
2 avait déclaré ça?

3 R. Non.

4 Q. Que la liste était remise au Conseil des
5 ministres?

6 R. Non, mais si vous avez une déclaration, j'aimerais
7 bien la voir, parce que...

8 Q. O.K.

9 R. ... la liste n'est pas remise au Conseil des
10 ministres.

11 Q. Mais vous souvenez-vous d'avoir été interpellé en
12 chambre puis d'avoir dû réagir à ça?

13 R. Oui.

14 Q. O.K. Puis vous aviez été interpellé par rapport
15 à quoi?

16 R. À la question du processus de nomination des
17 juges.

18 Q. O.K. Puis vous ne vous souvenez pas si la
19 question de justement que la liste -- ce qu'on
20 appelle en terme plus expéditif la «short list»,
21 là -- alors la liste des candidats retenus, là, la
22 liste des noms des candidats retenus, vous ne vous
23 souvenez pas que ça avait été mentionné que
24 c'était remis au Conseil des ministres?

25 R. Ce n'est pas remis au Conseil des ministres, mais

- 1 si vous avez une déclaration que j'ai faite...
- 2 Q. Oui, mais...
- 3 R. Permettez?
- 4 Q. Oui, mais...
- 5 R. Si vous avez une déclaration que j'ai faite en
6 chambre, maître Bertrand, j'apprécierais que vous
7 puissiez...
- 8 Q. O.K.
- 9 R. ... me la montrer...
- 10 Q. O.K.
- 11 R. ... puis je vais vous donner une réponse informée,
12 sinon c'est difficile pour moi de vous donner une
13 réponse à partir de...
- 14 Q. O.K., mais je veux juste savoir dans un premier
15 temps si vous vous rappelez de ça, si vous vous
16 rappelez que ça a circulé que la liste -- la
17 «short list» était remise au Conseil des
18 ministres?
- 19 R. Bien, je ne comprends pas votre question quand
20 vous dites que ça a circulé que la liste...
- 21 Q. Ça a circulé publiquement, est-ce que vous vous
22 souvenez que ça a circulé publiquement...
- 23 R. Non.
- 24 Q. ... que la «short list» était remise au Conseil
25 des ministres...

- 1 R. Bien, la...
- 2 Q. ... et vous avez dû défendre votre gouvernement
- 3 par rapport à ça? Est-ce que vous vous en
- 4 souvenez de ça?
- 5 R. D'abord, il n'y a pas de liste de soumise au
- 6 Conseil des ministres.
- 7 Q. Ça, je comprends, mais est-ce que vous vous
- 8 souvenez de ça?
- 9 R. Que ça a circulé, non. Si je me fie au sens de
- 10 votre question, maître Bertrand, non.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. Maintenant, si vous avez une déclaration,
- 13 j'apprécierais que vous puissiez me la montrer,
- 14 comme ça je pourrai vous la commenter.
- 15 Q. O.K. Je vais vous montrer un article, là, du
- 16 journal Le Devoir.
- 17 **LA GREFFIÈRE :**
- 18 Est-ce que vous le déposez?
- 19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**
- 20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :
- 21 Oui.
- 22 R. Merci.
- 23 Q. Je vais vous permettre évidemment d'en prendre
- 24 connaissance, monsieur Charest.
- 25

1 **Me MICHEL BASTARACHE**

2 commissaire :

3 Merci.

4 R. Bon, oui, d'accord.

5 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

6 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

7 Q. Ça, est-ce que ça vous rappelle, là...

8 R. Oui.

9 Q. ... l'événement?

10 R. Oui, tout à fait.

11 Q. Alors, c'était quoi l'événement en question?

12 R. Bien, l'article du journal Le Devoir fait
13 référence... il date de quand au juste, là?

14 Q. Du quinze (15) avril.

15 R. Quinze (15) avril? Bon. Il fait référence au
16 fait que l'attaché de presse de la ministre de la
17 Justice, madame Weil, aurait erré en donnant une
18 information à l'effet que la liste des candidats
19 circulait au Conseil des ministres.

20 Q. O.K. Donc là, vous vous en rappelez en...

21 R. Oui.

22 Q. ... c'est en voyant l'article, mais est-ce que...
23 donc ça, je comprends que vous avez réagi en
24 disant que c'est erroné, que ce n'est pas vrai?

25 R. C'est exact.

- 1 Q. O.K. Est-ce que vous avez vérifié, vous, en tant
2 que chef du gouvernement pour savoir d'où
3 provenait cette information-là?
- 4 R. Non.
- 5 Q. O.K. Ce n'était pas important pour vous de
6 vérifier ça?
- 7 R. Bien, c'est la... l'affaire est assez claire,
8 l'attaché de presse a erré en donnant cette
9 information-là, et de surcroît, ayant fait
10 l'expérience de nomination de juges dans ma
11 responsabilité de chef de gouvernement puis au
12 Conseil des ministres depuis huit (8) ans, je peux
13 vous confirmer que la liste n'a jamais circulé,
14 puis je peux vous... ajouter que tous les
15 ministres qui ont été présents au Conseil des
16 ministres vont tous venir vous dire que la liste
17 n'a jamais circulé.
- 18 Q. O.K. Mais ce n'était pas important pour vous de
19 vérifier... parce que vous êtes d'accord avec moi,
20 que si la liste circule au Conseil des ministres,
21 il y a un problème? Vous êtes d'accord avec ça?
- 22 R. Bien, je... elle n'a jamais circulé.
- 23 Q. Non, mais si elle...
- 24 R. Bien, c'est... c'est réglé.
- 25 Q. ... si elle circule, selon l'information qui est

- 1 véhiculée par l'attaché de presse, que vous
2 démentez, mais si elle circule, il y a un
3 problème, vous êtes d'accord avec...
- 4 R. Bien, elle...
- 5 Q. ... cette affirmation-là?
- 6 R. Bien, elle n'a jamais circulé, la liste, puis...
- 7 Q. Je comprends, mais...
- 8 R. ... en huit (8) ans.
- 9 Q. ... si elle circule, monsieur Charest?
- 10 R. Bien, je... on n'a jamais voulu la circuler...
- 11 Q. O.K.
- 12 R. ... puis on a toujours voulu garder ça...
- 13 Q. Ma question, c'est si elle circule, comme
14 l'attaché de presse l'a dit, vous êtes d'accord
15 avec moi qu'il y a un problème?
- 16 R. Il peut y avoir un problème, mais...
- 17 Q. Il peut?
- 18 R. ... elle ne circule pas.
- 19 Q. O.K. Mais si elle circule, comme l'attaché de
20 presse l'a dit, il y a un problème, vous êtes
21 d'accord avec moi?
- 22 R. Il peut y avoir un problème, oui.
- 23 Q. Il peut ou il y en a un?
- 24 R. Il peut y en avoir un, mais il n'y a pas de... il
25 n'y a pas de liste qui circule. En huit (8) ans,

- 1 maître Bertrand, il n'y a pas une seule fois où il
2 y a une liste...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. ... qui a circulé. Tous les ministres vont venir
5 vous dire...
- 6 Q. O.K.
- 7 R. ... que ça n'a jamais été le cas.
- 8 Q. O.K. Mais partant du principe, vous dites : «En
9 huit (8) ans, à chaque fois, moi, Jean Charest,
10 que j'ai été au Conseil des ministres -- je
11 comprends que vous devez les faire à peu près
12 tous, les Conseils de ministres, en général...
- 13 R. Oui.
- 14 Q. ... -- je n'ai jamais vu une liste en huit (8)
15 ans», vous n'avez pas jugé bon d'aller...
- 16 R. Qui circule au Conseil des ministres.
- 17 Q. ... qui circule, pardon, au... alors vous n'avez
18 pas jugé bon d'aller vérifier de où... parce que
19 c'est quand même l'attaché de la ministre de la
20 Justice, là?
- 21 R. Bien, attention, là. Dès l'instant où cette
22 information-là a été rendue publique, elle a été
23 corrigée. Alors, quand vous dites que je n'ai pas
24 vérifié, bien, évidemment, ce n'était pas une
25 affaire compliquée, là, c'était une information

- 1 qui était erronée, puis ça a été...
- 2 Q. O.K.
- 3 R. ... corrigé.
- 4 Q. Mais est-ce que vous avez cherché à savoir la
- 5 source de l'erreur pour savoir : «Est-ce que c'est
- 6 comme ça qu'on pense...
- 7 R. Non.
- 8 Q. ... que ça fonctionne», ou...?
- 9 R. Non.
- 10 Q. O.K. Vous avez... bon. Est-ce que vous dites en
- 11 plus... bon, ça n'a jamais circulé au Conseil des
- 12 ministres, effectivement, est-ce qu'il y a déjà un
- 13 ministre de votre cabinet qui a dit le contraire?
- 14 R. Pas à ma connaissance.
- 15 Q. O.K. Si je vous fais référence à madame
- 16 Normandeau, qui aurait tenu des... qui était vice-
- 17 première ministre, qui aurait tenu des propos
- 18 similaires à l'attaché de presse?
- 19 R. Bien, si c'est le cas, moi, je n'en ai pas
- 20 connaissance, mais si vous avez une déclaration de
- 21 madame Normandeau, un article, j'apprécierais le
- 22 voir, comme ça je pourrais vous donner une réponse
- 23 qui est complète.
- 24 Q. Je fais référence à l'article du Soleil du samedi
- 25 dix-sept (17) avril deux mille dix (2010),

1 intitulé «Une semaine... nomination des juges, une
2 semaine de contradiction.»

3 Excusez-moi, j'ai oublié de coter, Monsieur le
4 président...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Ça, c'est P...

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 ... Monsieur le commissaire.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 C'est 64-P, je pense.

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 64-P. Pour celle, madame, du... la première,
17 là...

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 Oui.

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 ... 64-P. Merci.

23 - - - - -

24 **PIÈCE 64-P**

25 - - - - -

1 C'est à vous.

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 Merci.

4 **UN INTERVENANT NON IDENTIFIÉ :**

5 Donc, ce sera 65-P, donc.

6 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

7 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

8 Pour le Soleil, oui.

9 **Me MICHEL BASTARACHE**

10 commissaire :

11 Merci.

12 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

13 procureur en chef :

14 Alors, c'est simplement l'article du Devoir

15 64-P...

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Exact.

19 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

20 procureur en chef :

21 ... et l'article du Soleil, 65-P.

22 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

23 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

24 Oui. Exact.

25

1

- - - - -

2

PIÈCE 65-P

3

- - - - -

4

Me GIUSEPPE BATTISTA

5

procureur en chef :

6

Merci.

7

R. ... Est-ce que... -- oui...

8

Q. Ça va?

9

R. ... je l'ai lu -- est-ce que...

10

Q. Là, je vais juste vous dire ma question.

11

R. C'est parce que l'article ne semble pas dire ce que vous...

12

13

Q. O.K.

14

R. ... lui faites dire.

15

Q. Bien, je vais vous faire référence à la deuxième colonne du... évidemment, du milieu, pardon, et la... ça commence à la dernière ligne, la deuxième colonne du milieu :

16

17

18

19

«Ainsi, les propos de la vice-

20

première ministre, Nathalie

21

Normandeau, tenus plus tôt cette

22

semaine sur les ondes de Radio-

23

Canada et de l'émission de Paul

24

Arcand, laissaient entendre que

25

c'est le Conseil des ministres qui

1 **choisissait en bout de ligne les**
2 **futurs juges sur les**
3 **recommandations des comités de**
4 **sélection.»**

5 R. C'est exact.

6 Q. O.K. Ça, c'est exact?

7 R. Oui.

8 Q. O.K. Alors, pourquoi... à ce moment-là, comment le
9 Conseil des ministres peut-il avoir accès à tous
10 les noms qui sont sur la liste...

11 R. Bien, relisez...

12 Q. ... s'ils ne voient pas la liste?

13 R. Bien, relisez ce que vous venez de lire.

14 Q. Oui? «... tenus plus tôt cette semaine...»

15 R. «Choisit... le Conseil des ministres choisit à
16 partir des recommandations des comités de
17 sélection».

18 Q. Oui?

19 R. Alors, le ministre... vous connaissez la démarche,
20 le ministre...

21 Q. Mais ce n'est pas plutôt à partir des
22 recommandations du ministre de la Justice?

23 R. Oui, qui, lui, se fie sur les comités de
24 sélection.

25 Q. Oui, mais comment peut-il, le Conseil des

1 ministres, avoir accès aux noms qui sont sur la
2 liste du comité de sélection?

3 R. Ce n'est pas ça qu'elle dit, madame Normandeau,
4 elle ne dit pas ça, là. D'ailleurs...

5 Q. O.K.

6 R. ... il n'y a pas de guillemets, là, je vous ferai
7 remarquer, là, dans l'article, maître Bertrand,
8 vous savez comment ça fonctionne, il n'y a pas de
9 citation, ce n'est pas ça qu'elle dit, madame
10 Normandeau.

11 Q. Bien là, écoutez, moi, je lis quand même ce qui
12 est écrit, O.K.?

13 R. Vous interprétez.

14 Q. Puis ce qui est écrit :

15 **«(...) les propos de la vice-**
16 **première ministre, Nathalie**
17 **Normandeau, tenus plus tôt cette**
18 **semaine sur les ondes de Radio et**
19 **de l'émission de Paul Arcand,**
20 **laissaient entendre que c'est le**
21 **Conseil des ministres qui**
22 **choisissait en bout de ligne les**
23 **futurs juges sur les**
24 **recommandations des comités de**
25 **sélection.»**

- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. On ne parle pas du ministre de la Justice, là.
- 3 R. Bien, moi... Vous interprétez l'article, maître
- 4 Bertrand...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... vous avez le droit de l'interprétez, moi, je
- 7 ne l'interprète pas comme vous.
- 8 Q. O.K. Êtes-vous allé voir, suite à ça, vous avez...
- 9 ça a dû être porté à vos oreilles, c'est quand
- 10 même la vice-première ministre?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. Êtes-vous allé voir madame Normandeau suite à ça?
- 13 R. Je n'ai pas besoin d'aller voir madame Normandeau,
- 14 madame Normandeau siège au Conseil des ministres
- 15 depuis presque huit (8) ans maintenant et elle a
- 16 été témoin du processus de nomination des juges...
- 17 Q. Et c'est-tu pour ça qu'elle dit ça, d'après vous,
- 18 parce qu'elle...
- 19 R. Je regrette...
- 20 Q. ... en a été témoin?
- 21 R. Bien, je regrette, maître Bertrand, c'est parce
- 22 qu'il n'y a pas de citation, vous dites elle a dit
- 23 quelque chose, dans l'article que vous me mettez
- 24 devant les yeux il n'y a pas de citation de madame
- 25 Normandeau, d'une part; et, d'autre part, je

1 n'interprète pas ce qui est écrit dans cet
2 article-là de la même façon que vous.

3 Q. O.K. À votre connaissance, la ministre... -- la
4 ministre -- la vice-première ministre a-t-elle
5 corrigé cet article-là publiquement ou par le
6 biais d'un communiqué ou...?

7 R. Non.

8 Q. Non?

9 R. Non.

10 Q. O.K.

11 R. Je ne vois pas pourquoi elle aurait eu besoin.

12 Q. Je vous le demande. Je vous le demande, monsieur
13 Charest.

14 O.K. Si je vous dis que vous êtes consulté par le
15 ministre de la Justice avant qu'il n'arrête son
16 choix et que vous discutez des noms qui sont sur
17 la liste de comités de sélection, ça, c'est-tu
18 exact?

19 R. C'est-à-dire que je reçois de madame Landry, parce
20 que le processus de nomination des juges est
21 différent des autres -- juste pour rappeler, là,
22 c'est un processus qui est différent -- et donc
23 madame Landry, elle, me...

24 Q. C'est juste pour comprendre. Vous voulez dire
25 différent par rapport aux autres nominations...

- 1 R. Qui sont générales.
- 2 Q. O.K.
- 3 R. Madame Landry, elle, qui s'occupe en général des
4 ressources humaines, là, puis les huit cents (800)
5 nominations par année, là, puis on en a treize
6 cents (1300) dans la première année, là, mais...
7 Alors, dans le cas du processus de nomination de
8 juges, ça nous arrive avec les c.v., puis la liste
9 de ceux qui sont recommandés et, généralement, le
10 ministre de la Justice indique une préférence pour
11 un ou deux (2) candidats, et moi, je donne mon
12 avis, ça retourne au ministre de la Justice qui,
13 ensuite, fait sa recommandation au Conseil des
14 ministres.
- 15 Q. O.K. Si on prend une moyenne, là, un pourcentage,
16 quand vous dites généralement, bon, le ministre me
17 met une ou deux (2) suggestions de noms, alors
18 dans quelle proportion, depuis que vous êtes au
19 pouvoir en avril deux mille trois (2003), est-ce
20 que vous êtes consulté pour la nomination des
21 juges?
- 22 R. Bien, pour l'ensemble des nominations.
- 23 Q. Pour l'ensemble des nominations?
- 24 R. Oui.
- 25 Q. O.K. Donc, chaque ministre... c'est arrivé à

1 chaque ministre -- pardon -- chaque ministre de la
2 Justice qui se sont succédé depuis deux mille
3 trois (2003) pour chacune des nominations de
4 juges, ça a passé par vous, par l'entremise de
5 madame Landry?

6 R. Généralement, oui.

7 Q. O.K. Est-ce que je n'ai pas raison de dire que
8 vous avez... vous avez modifié les règles, ça ne
9 s'est jamais fait sous aucun autre gouvernement
10 avant vous ce type de façon-là?

11 R. Bien nous, maître Bertrand, lorsque nous sommes
12 arrivés au gouvernement, on a fonctionné comme ça.
13 Comment ça fonctionnait auparavant? Je n'étais
14 pas là, évidemment.

15 Q. O.K.

16 R. Moi, je présume... au moment où ça se fait, où on
17 le fait comme ça, nous, moi je dois vous dire je
18 présume que ça se faisait comme ça aussi.

19 Q. O.K.

20 R. Donc, c'est la façon dont nous choisissons de le
21 faire. Remarquez, quand on y pense, c'est le
22 gouvernement qui nomme les juges.

23 Q. Hum hum.

24 R. Évidemment, le premier ministre fait partie du
25 gouvernement. Il est normal qu'il fasse son

1 travail puis qu'il assume sa responsabilité dans
2 les nominations.

3 Q. O.K. Donc, dites-moi quand même, vous dites, bon,
4 je n'étais pas là évidemment avant avril deux
5 mille trois (2003), je ne peux pas... mais vous
6 avez quand même... vous n'êtes pas seul, là, vous
7 avez une équipe, vous avez un sous-ministre, vous
8 avez... vous êtes bien entouré, monsieur Charest,
9 est-ce qu'il y a quelqu'un qui a porté à votre
10 connaissance que ce n'est pas comme ça que ça se
11 faisait avant?

12 R. Non.

13 Q. Avant votre arrivée au pouvoir en avril deux mille
14 trois (2003)?

15 R. Non.

16 Q. O.K. Depuis qu'on a commencé à discuter sur la
17 place publique de façon plus particulière du
18 processus de nomination des juges, est-ce qu'il y
19 a quelqu'un, quiconque dans votre entourage qui a
20 porté à votre attention que ce n'est pas comme ça
21 que ça fonctionnait?

22 R. Non.

23 Q. O.K. Est-ce que je n'ai pas raison de vous
24 suggérer que vous avez décidé de dire que c'était
25 comme ça que ça fonctionnait suite à la

1 déclaration qui a été faite par votre ministre de
2 la Justice, madame Weil, à l'effet qu'elle vous
3 consultait?

4 R. Non.

5 Q. O.K. Donc, ça n'a rien changé pour vous l'avant-
6 déclaration de madame Weil et l'après-déclaration
7 de madame Weil?

8 R. Non.

9 Q. O.K. Est-ce que vous admettez avec moi que ce
10 n'est pas ce que le Règlement sur le processus de
11 sélection des juges prévoit?

12 R. Non, je n'admets pas ça.

13 Q. Vous ne l'admettez pas? O.K.

14 Je vais vous demander de prendre la pièce 1-P, si
15 on peut lui remettre, ce qui est le Règlement,
16 monsieur Charest, sur la procédure de sélection
17 des personnes aptes à être nommées juges.

18 **LA GREFFIÈRE :**

19 1-P?

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 1-P, oui.

23 R. Merci. 1-P.

24 Q. 1-P. Je vais attirer votre attention, c'est
25 l'onglet -- pardon -- c'est vrai, il y a des... ça

1 serait l'onglet... si je ne m'abuse, l'onglet 2,
2 les pages 26 et suivantes, là, de l'onglet 2.
3 Donc, prenez le temps d'en prendre connaissance,
4 là, monsieur Charest.

5 R. D'accord.

6 Q. Est-ce que, premièrement, c'est un règlement que
7 vous connaissez, ça?

8 R. Oui, c'est le règlement.

9 Q. O.K.

10 R. Je ne l'ai pas lu... je ne l'ai pas lu
11 dernièrement, là.

12 Q. O.K.

13 R. Mais je vais le lire.

14 ...

15 **Me MICHEL BASTARACHE**

16 commissaire :

17 Est-ce qu'on peut savoir à quel article vous vous
18 rapportez?

19 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

20 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

21 Je vais... par respect pour le témoin, j'aimerais
22 ça qu'il en prenne connaissance au complet, s'il
23 le juge nécessaire.

24 **Me MICHEL BASTARACHE**

25 commissaire :

1 Très bien.

2 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

3 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

4 Je vais laisser aller le témoin, Monsieur le
5 commissaire.

6 Q. Je ne veux pas vous interrompre, monsieur Charest,
7 juste... étant donné que c'est la pièce officielle
8 qui a été déposée, puis je vois que vous avez
9 écrit un petit peu...

10 R. Oui.

11 Q. ... peut-être juste mettre vos initiales à côté,
12 parce que s'il y a d'autres qui font des
13 inscriptions, on pourra distinguer les...

14 Merci.

15 R. ...

16 Q. En tout cas, je vois que vous êtes... vous êtes un
17 «preneux» de notes.

18 R. Je vous connais!

19 Q. Hum?

20 R. Je vous connais!

21 ... D'accord.

22 Q. Ça va?

23 R. Oui.

24 Q. Donc, est-ce que vous admettez que ce n'est pas ce
25 que... ce que vous nous avez dit, ce n'est pas ce

- 1 que le règlement prévoit?
- 2 R. Là, reposez-moi la question parce que je ne
3 comprends pas le sens de votre question...
- 4 Q. O.K.
- 5 R. ... eu égard au règlement.
- 6 Q. Vous nous avez dit que la... vous étiez consulté,
7 que la «short list»...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... excusez-moi l'anglicisme, mais je pense
10 qu'on... dans le jargon, là, tout le monde
11 comprend, là, la «short list» -- donc la liste des
12 noms des candidats retenus par le comité de
13 sélection -- vous était acheminée par l'entremise
14 de madame Chantal Landry, vous la regardiez, vous
15 la retourniez au ministre, qui...
- 16 R. C'est exact.
- 17 Q. ... après ça faisait son choix, là?
- 18 R. C'est exact.
- 19 Q. Donc, vous étiez consulté, là, c'est...
- 20 R. C'est exact.
- 21 Q. ... ce que vous avez déclaré hier puis aujourd'hui
22 dans votre témoignage?
- 23 R. C'est exact.
- 24 Q. Vous êtes d'accord que ce n'est pas ce que le
25 règlement prévoit?

- 1 R. Bien, d'abord je pense que vous confondez les
2 choses, le règlement prévoit le processus au
3 niveau du comité, le choix. Une fois que ce
4 travail-là est fait, c'est remis au gouvernement
5 qui, lui, en dispose.
- 6 Q. O.K.
- 7 R. Et celui qui en dispose ultimement, c'est le
8 Conseil des ministres, donc...
- 9 Q. O.K.
- 10 R. ... le premier ministre et les ministres.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. Alors, c'est... votre question, je ne vois pas le
13 lien entre les deux (2), là...
- 14 Q. O.K. Prenez...
- 15 R. ... un, c'est le processus, puis l'autre... j'ai
16 lu tout le règlement très attentivement, là.
- 17 Q. O.K. Madame Chantal Landry, juste avant, là, elle
18 n'est pas nommée par le ministre de la Justice,
19 elle?
- 20 R. Non.
- 21 Q. O.K. Elle est nommée par vous -- par le Conseil
22 exécutif, pardon?
- 23 R. C'est exact.
- 24 Q. O.K. Dont vous êtes le président, de toute
25 manière, du Conseil exécutif?

1 R. C'est exact.

2 Q. O.K. Alors, prenez l'article 27 du règlement,
3 monsieur...

4 R. Oui.

5 Q. ... Charest.

6 R. Oui.

7 Q. L'article 27 prévoit :

8 **«Le nom des candidats à la**
9 **procédure de sélection...»**

10 Alors, je m'arrête, on s'entend que c'est la
11 «short list», là, c'est la liste des noms...

12 R. Oui.

13 Q. ... retenus? Donc :

14 **«Le nom des candidats à la**
15 **procédure de sélection, le rapport**
16 **d'un comité ainsi que la**
17 **documentation se rattachant à une**
18 **inscription sont confidentiels.»**

19 Alors, vous êtes d'accord, entre autres, que la
20 documentation qui se rattache à une inscription
21 inclut notamment le c.v. du candidat...

22 R. Oui.

23 Q. ... inclut, en fait, tout ce qui est à l'article
24 5 du règlement?

25 R. C'est exact.

1 Q. C'est exact?

2 R. Oui.

3 Q. O.K. Donc, le c.v., la lettre que la personne
4 peut écrire, avec tous les détails, le nombre
5 d'années de pratique qu'elle a, puis son intérêt
6 à devenir juge...

7 R. C'est exact.

8 Q. ... et cetera, et cetera. Son dossier, en fait,
9 là...

10 R. Oui.

11 Q. ... sa présentation?

12 Alors, je relis :

13 **«Le nom des candidats à la**
14 **procédure de sélection, le rapport**
15 **d'un comité ainsi que la**
16 **documentation se rattachant à une**
17 **inscription sont confidentiels.**

18 R. C'est exact.

19 Q. **Cette documentation est conservée**
20 **par le coordonnateur.»**

21 R. C'est exact.

22 Q. On s'entend qu'en l'occurrence le coordonnateur
23 n'est pas ou ne peut pas être madame Chantal
24 Landry, c'est exact?

25 R. C'est exact.

1 Q. O.K. Vous souvenez-vous qui était le ou les...

2 R. Excusez...

3 Q. ... ou la coordonnatrice...

4 R. Non.

5 Q. ... en deux mille trois (2003)?

6 R. Non, je n'avais pas cette information-là.

7 Mais, maître Bertrand, dans le même article 27, il
8 y a deux (2) paragraphes.

9 Q. Oui. On va continuer.

10 R. Voulez-vous lire le paragraphe suivant?

11 Q. Oui.

12 **«En particulier, la décision et les**
13 **commentaires d'un comité à l'égard**
14 **d'un candidat ne sont pas**
15 **communiqués à ce dernier.»**

16 R. Ah bon! Alors, je pense que ça vous donne le
17 sens.

18 Q. Vous l'interprétez comment, vous?

19 R. Bien, j'interprète ça comme étant un article qui
20 se rattache au processus de nomination qui est
21 fait par le comité et qui s'adresse spécifiquement
22 au travail du comité lorsqu'il rencontre les
23 candidats. Alors...

24 Q. Oui.

25 R. ... le sens, c'est que eux doivent garder

- 1 l'information confidentielle. Quand on lit
2 l'article au complet -- c'est comme ça qu'on doit
3 lire les articles de loi, comme vous le savez...
- 4 Q. O.K. Donc quand on dit...
- 5 R. ... -- c'est ça le sens.
- 6 Mais une fois... une fois que l'information est
7 transmise au gouvernement, il faut bien que le
8 gouvernement en dispose. C'est deux (2) choses
9 différentes.
- 10 Q. O.K. Si je vous dis que votre... bien, vous ne
11 vous souvenez pas qui était la, le, les...
- 12 R. Non, moi, je n'ai pas...
- 13 Q. ... coordonnateurs...
- 14 R. Non.
- 15 Q. ... ou coordonnatrices en deux mille trois (2003),
16 deux mille quatre (2004)?
- 17 R. Non, bien j'ai appris qui était monsieur Legendre
18 à cause de la triste histoire, là, de son
19 congédiement, là.
- 20 Q. O.K. Puis c'était qui monsieur Legendre, là?
- 21 R. Bien, c'était la personne qui était le
22 coordonnateur des nominations des juges, mais je
23 ne le savais même pas au... moi, je n'avais pas
24 cette information-là tant que monsieur Bellemare
25 n'avait pas demandé qu'il soit mis à la porte.

1 Q. O.K. Alors, je vais attirer votre attention à
2 l'onglet 4, l'onglet 4 page 37, l'onglet 4 étant
3 l'onglet 4 des documents généraux dans le même
4 cahier... c'est ça, dans le même cahier, hein?

5 **UNE INTERVENANTE NON IDENTIFIÉE :**

6 Pièce 1-P.

7 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

8 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

9 Q. Pièce 1-P, oui, pardon.

10 R. Onglet 4, oui.

11 Q. Oui. De la pièce 1-P, je pense c'est le même...

12 R. Oui.

13 Q. ... cahier que vous avez devant vous?

14 R. Oui.

15 Q. À la page 37.

16 R. Oui.

17 Q. Alors ça, c'est le résumé du processus qui a été
18 déposé devant la présente Commission par madame...
19 maîtresse Andrée Giguère, qui a occupé le poste de
20 coordonnatrice à la sélection des juges, là.

21 R. D'accord.

22 Q. Et prenez le temps d'en... je ne sais pas si vous
23 en avez pris connaissance...

24 R. Non, je vais le lire.

25 Q. ... de ce document-là?

- 1 R. Je lis.
- 2 Q. Prenez le temps d'en prendre connaissance avant.
- 3 R. ... D'accord.
- 4 Q. Alors, une fois de plus, monsieur Charest, vous
- 5 êtes d'accord avec moi, en prenant connaissance du
- 6 résumé préparé par maître Giguère -- d'ailleurs
- 7 qui est conforme au témoignage qui a été rendu
- 8 ici... qu'elle est venu rendre, pardon, devant la
- 9 présente Commission -- qu'en aucun cas ou en aucun
- 10 temps on parle que ça doit ou ça peut transiter
- 11 par le premier ministre?
- 12 R. Bien, d'ailleurs, c'est intéressant que vous
- 13 souleviez cette question-là par rapport au
- 14 document. Si vous voulez on va relire...
- 15 Q. Allez-y...
- 16 R. ... les paragraphes...
- 17 Q. ... donnez-moi votre réponse.
- 18 R. Bien, vous avez les paragraphes 8, 9 et 10 :
- 19 «Transmission...» -- si vous voulez, je vais les
- 20 lire?
- 21 Q. Oui, c'est le paragraphe 8, là?
- 22 R. Oui, paragraphe 8 :
- 23 **«Transmission du rapport par la**
- 24 **coordonnatrice au chef de cabinet**
- 25 **de la ministre de la Justice avec**

1 **les curriculum vitae des candidats**
2 **déclarés aptes.»**

3 D'accord?

4 Q. Oui.

5 R. 9 :

6 **«Avis aux candidats que le rapport**
7 **du comité de sélection a été déposé**
8 **et que la décision rendue à leur**
9 **égard vaut pour les concours**
10 **publiés dans l'année. Les candidats**
11 **ne sont pas informés s'ils sont**
12 **déclarés aptes ou non.»**

13 Ça, c'est... on s'entend, c'est de
14 l'administration...

15 Q. Tout à fait.

16 R. ... qui s'adresse aux gens qui ont postulé.

17 Q. Tout à fait.

18 R. 10, 10 :

19 **«Transmission par le directeur du**
20 **cabinet du nom du candidat à la**
21 **coordonnatrice afin que celle-ci**
22 **procède aux demandes d'enquête**
23 **auprès de la Sûreté du Québec et du**
24 **syndic du Barreau.»**

25 Q. Hum hum.

- 1 R. Alors, si vous prenez les trois (3) paragraphes
2 ensemble, vous constatez donc qu'il y a une étape
3 où la coordonnatrice remet l'information au chef
4 de cabinet...
- 5 Q. Oui.
- 6 R. ... puis après ça on ne dit rien sur ce qui se
7 passe après.
8 Est-ce qu'il serait juste de dire qu'il y a eu une
9 réunion du Conseil des ministres entre les deux
10 (2)?
- 11 Q. Bien, je pourrais vous faire la même remarque que
12 tantôt, continuez votre lecture.
- 13 R. Bien...
- 14 Q. À 11, 12 et 13 et 14...
- 15 R. «Rédaction du projet...»
- 16 Q. ... c'est prévu.
- 17 R. **«Rédaction du projet de la note**
18 **explicative et transmission...»**
- 19 Q. Du projet de quoi, monsieur Charest?
- 20 R. Du décret pour la personne qui a été choisie...
- 21 Q. Pour la nomination?
- 22 R. ... ou recommandée, la personne recommandée.
- 23 Q. O.K.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. Bien, en vue de la nomination...

1 R. Oui.

2 Q. ... que le ministre de la Justice doit aller
3 présenter au Conseil des ministres?

4 R. Oui.

5 Q. O.K., mais à quel endroit, je vous repose ma
6 question, c'est prévu que ça peut transiter via
7 madame Landry qui est responsable des nominations,
8 et vous par le fait même?

9 R. Oui. En fait, maître Bertrand, la note est
10 silencieuse là-dessus parce que rendu à cette
11 étape-là, ce n'est plus entre les mains de la
12 coordonnatrice et le dossier arrive au niveau des
13 responsables politiques.

14 Q. Bon, alors on voit que...

15 R. C'est ça. C'est ça la réponse.

16 Q. Je suis... permettez-moi d'être en désaccord à
17 l'effet que la note est silencieuse, la note va
18 jusque... regardez : un communiqué de presse est
19 émis, note 15...

20 R. Oui.

21 Q. ... donc ça va jusqu'à la fin du processus?

22 R. Oui.

23 Q. Il y a un communiqué de presse qui est émis pour
24 annoncer la nomination du juge, puis 16 :

25 **«La désignation officielle sous le**

1 **grand sceau est soumise pour**
2 **signature du sous-ministre et de la**
3 **ministre.»**

4 R. Oui.

5 Q. Vous êtes d'accord que s'il y avait eu un 17, ça
6 serait écrit : Monsieur le juge ou madame la juge
7 commence à siéger?

8 R. Maître Bertrand, on n'est pas en accord. Moi, ce
9 que... la façon dont je lis le document, c'est
10 parfaitement conforme à ce que nous faisons, puis
11 il n'y pas de contradiction, alors...

12 Q. O.K. Mais à quel endroit...

13 R. ... vous dites on n'est pas... on n'est pas en
14 accord; on n'est pas en accord.

15 Q. O.K. Ça... oui, mais ça, ça peut être normal qu'on
16 ne soit pas en accord.

17 R. Oui.

18 Q. Mais je veux que vous m'expliquiez...

19 R. Ça va être pas mal normal.

20 Q. Hein? Je veux que vous m'expliquiez, monsieur
21 Charest, parce que vous nous avez dit : ce qui est
22 écrit là, ça arrête; ça arrête, ça ne va pas plus
23 loin qu'au ministre de la Justice. Je veux que
24 vous me disiez à quel endroit c'est prévu que vous
25 pouvez...

1 R. Non, ce n'est pas ça que je dis...

2 Q. ... intervenir?

3 R. Non, ce n'est pas ça que je dis. Ce que je vous
4 ai dit, c'est que ça ne prévoit pas le processus
5 du Conseil des ministres. À quel endroit dans ce
6 document-là vous voyez qu'il y a une nomination au
7 Conseil des ministres, maître Bertrand?

8 Q. Alors, les documents...

9 R. Il n'y en a pas.

10 Q. Normalement, je n'ai pas à répondre à un témoin,
11 mais ça va me faire plaisir.

12 R. O.K.

13 Q. Alors, 13 :

14 **«Les documents sont transmis par la**
15 **coordonnatrice...»**

16 Donc, coordonnatrice, sous-entendre...

17 R. Oui.

18 Q. ... toujours du ministre de la... nommée par le
19 ministre de la Justice, celle qui est prévue au
20 règlement qu'on lisait tantôt.

21 R. Oui.

22 Q. Alors, les règlements...

23 **«Les documents sont transmis par la**
24 **coordonnatrice au ministère du**
25 **Conseil exécutif et inscrits à**

- 1 R. Pardon?
- 2 Q. Si je vous dis que vous êtes dans l'erreur de dire
3 ça?
- 4 R. Pourquoi vous diriez ça?
- 5 Q. Bien, vous n'êtes pas d'accord avec ça?
- 6 R. Pas d'accord avec quoi, maître?
- 7 Q. Que vous êtes dans l'erreur de procéder comme ça?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Pourquoi vous pensez qu'on a voulu garder ça par
10 le ministre de la Justice?
- 11 R. Mais là, vous faites... vous faites dire à ce
12 document-là, ou cette démarche-là, des choses qui,
13 à mon avis, ça ne dit pas, pas plus que l'article
14 27 que vous avez cité tantôt ou madame Normandeau,
15 là. Là, vous interprétez, maître Bertrand.
- 16 Q. Je n'interprète pas, monsieur Charest.
- 17 R. Bon, d'accord.
- 18 Q. O.K. Donc, vous n'êtes pas d'accord avec ma
19 suggestion, c'est ça que je comprends?
- 20 R. C'est exact.
- 21 Q. O.K. Mais on va quand même aller à 14, là :
- 22 **«Après la nomination, la ministre**
23 **contacte le nouveau juge et la juge**
24 **en chef de la Cour du Québec.»**
- 25 R. Oui.

- 1 Q. Donc, vous êtes d'accord que c'est parce que ça a
2 été entériné par le Conseil des ministres?
- 3 R. C'est exact.
- 4 Q. O.K. Donc, vous disiez que ça n'incluait pas le
5 Conseil des ministres cette note-là ou ce résumé-
6 là?
- 7 R. Bien, c'est vrai, oui.
- 8 Q. Donc ça l'inclut, hein?
- 9 R. Bien, oui, le Conseil des ministres est écrit à
10 l'article 13, oui.
- 11 Q. O.K. Mais je vous répète ma question : à quel
12 endroit c'est prévu que le Conseil des
13 ministres... en fait que vous pouvez avoir accès
14 à la liste via une tierce personne qui n'est pas
15 du tout mentionnée ni dans le règlement, ni dans
16 rien, qui est Chantal Landry?
- 17 R. Bien, là, c'est parce que vous prenez un document,
18 d'abord le... le règlement, puis vous essayez de
19 lui faire dire que ça empêche le travail que doit
20 faire normalement le gouvernement dans la décharge
21 de ses responsabilités pour nommer les gens. Moi,
22 je ne suis pas d'accord avec vous.
- 23 Je pense que le règlement dont vous parliez tantôt
24 ne dit pas ça du tout, puis je pense que vous
25 interprétez à votre façon ce que ce document-là

1 dit, qui est un document qui vient de madame
2 Giguère. Moi, je pense qu'il est normal pour un
3 gouvernement qui a la responsabilité de faire les
4 nominations de faire le travail qu'on fait.

5 Q. O.K.

6 R. C'est notre responsabilité.

7 Q. Alors, évidemment, ce sera à monsieur le
8 commissaire de décider ultimement, là, de comment
9 ça fonctionne et tout ça, mais je vous dirais
10 que... si je vous suggérerais qu'on a prévu un
11 processus comme ça tant par le règlement que par
12 le document, là, page 37 de l'onglet 4 que vous
13 avez devant vous, justement pour éviter
14 l'ingérence politique dans le processus?

15 R. Bien, prenons... prenons un élément, est-ce qu'on
16 est d'accord que le processus dont vous parliez
17 entre autres, là, sur le décret...

18 Q. Juste, si vous me permettez, êtes-vous d'accord
19 avec ma dernière suggestion?

20 R. Le décret dont vous parliez, maître Bertrand,
21 tantôt, là, ne dit pas ce que vous essayez de lui
22 faire dire, c'est-à-dire le décret dit voici le
23 processus comme il fonctionne pour les comités
24 puis les nominations. Mais une fois que c'est
25 rendu au gouvernement, le décret ne prévoit pas ce

1 qui se passe. On s'entend là-dessus?

2 Q. Le décret?

3 R. Oui. Que vous avez vous-même cité, l'article 27
4 puis tout ce qu'il y a... on s'entend là-dessus?

5 Q. O.K. Pas le décret, vous voulez dire l'article
6 où...

7 R. Non non, le décret, là, que vous avez cité, là,
8 l'article 27 dans le décret...

9 Q. Oui?

10 R. ... bien, c'est ça que ça dit, il y a un processus
11 pour les nominations. Mais une fois que c'est
12 fait le processus à ce niveau-là, ça vient au
13 gouvernement et le décret ne prévoit pas ce qui
14 arrive après.

15 Q. O.K., puis ça vient par qui au gouvernement?

16 R. Quoi?

17 Q. Quand vous dites «Une fois que ça, c'est fait, ça
18 vient au gouvernement», qui transmet ça au
19 gouvernement?

20 R. Bien là, vous avez une démarche qui est faite, le
21 rapport est remis au chef de cabinet -- au
22 coordonnateur qui lui le remet au chef de cabinet
23 du ministre de la Justice, puis ensuite la
24 démarche se continue.

25 Q. O.K. Donc, vous êtes d'accord avec une partie,

- 1 là, du résumé du processus? Parce que c'est ce
2 qui est écrit au processus que c'est transmis par
3 le coordonnateur...
- 4 R. Oui.
- 5 Q. ... au chef de cabinet?
- 6 R. C'est exact.
- 7 Q. O.K.
- 8 R. Oui.
- 9 Q. Et le ministre de la Justice fait son choix?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Demande la rédaction...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... d'un projet de décret?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. Pourquoi «projet» parce qu'ultimement,
16 effectivement, il est nommé par le gouvernement,
17 mais un projet de décret avec le nom qu'il a
18 choisi?
- 19 R. Bon, alors reculons un petit peu. Quand vous
20 dites «le ministre fait son choix»...
- 21 Q. Oui?
- 22 R. ... c'est ce que vous avez dit?
- 23 Q. Oui.
- 24 R. À cette étape-là, le ministre de la Justice
25 consulte le premier ministre, puis lui indique des

- 1 | préférences, c'est comme ça que ça s'est passé.
- 2 | Q. Puis ce n'est pas écrit, ça?
- 3 | R. Non, ce n'est pas écrit...
- 4 | Q. O.K.
- 5 | R. ... mais ça n'a pas besoin d'être écrit non plus,
- 6 | ça fait partie... pas tout est écrit non plus, ça
- 7 | fait partie des démarches d'un gouvernement.
- 8 | Q. Pas tout est écrit...
- 9 | R. Ça fait partie... parce que là, là, il est dans le
- 10 | choix.
- 11 | Q. Pas tout est écrit, mais on prend même la peine de
- 12 | préciser qu'un communiqué de presse est émis?
- 13 | R. Bien oui.
- 14 | Q. On est quand même détaillé dans cette...
- 15 | R. Oui.
- 16 | Q. Oui?
- 17 | R. C'est correct, ça.
- 18 | Q. Mais on ne parle pas de l'interaction entre le
- 19 | ministre puis le premier ministre...
- 20 | R. Bien, là, c'est parce que...
- 21 | Q. ... puis madame Landry puis tout ça?
- 22 | R. Oui, mais madame Giguère, là, elle n'est pas à ce
- 23 | niveau-là, elle n'est pas... sa responsabilité
- 24 | n'est pas à ce niveau-là. Madame Giguère, sa
- 25 | responsabilité à elle, tel que je le comprends,

1 est à un autre niveau et elle n'est pas... elle ne
2 fait pas partie des discussions sur le choix des
3 candidats.

4 Q. O.K. Puis il y a à peu près trois (3) minutes, je
5 vous posais une question qui était : Vous ne
6 pensez pas que le règlement... le processus de
7 nomination que vous avez devant vous...

8 R. Oui.

9 Q. ... a été justement mis en place pour éviter
10 l'ingérence politique?

11 R. Bien là, vous faites une interprétation, là.

12 Q. Vous avez le droit de penser ça, mais là...

13 R. Bien, là, moi je pense...

14 Q. ... c'est parce que c'est une question.

15 R. ... que c'est vous qui interprétez, là.

16 Q. Je vais finir par un point d'interrogation.
17 Alors, vous ne pensez pas que ça a été justement
18 mis en place pour éviter de l'ingérence politique?
19 Que ce soit juste le ministre de la Justice qui
20 puisse justement avoir accès aux noms, puis
21 prendre une décision, puis aller la soumettre au
22 Conseil...

23 R. Oui.

24 Q. ... des ministres qui, lui, ultimement, si vous
25 arrivez au Conseil des ministres et, unanimement,

- 1 tous les ministres sont en désaccord avec le choix
2 du ministre de la Justice, ce qui somme toute doit
3 être extrêmement rare...
- 4 R. Hum hum.
- 5 Q. ... mais le contrôle se fait là, monsieur Charest,
6 il ne se fait pas dans votre bureau où vous avez
7 la liste des noms, là?
- 8 R. Oui, mais c'est le gouvernement qui recommande,
9 c'est le ministre de la Justice et c'est le
10 gouvernement qui approuve.
- 11 Q. Le gouvernement via quel... via le Conseil des
12 ministres?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Via le Conseil exécutif?
- 15 R. C'est exact.
- 16 Q. O.K. Mais est-ce que c'est le gouvernement via le
17 premier ministre?
- 18 R. Bien, je fais partie, je suis le... vous l'avez
19 mentionné tantôt, je préside le Conseil exécutif.
- 20 Q. Oui, O.K.
- 21 R. Je fais partie de...
- 22 Q. Mais dans votre bureau ou dans la salle de réunion
23 du Conseil exécutif?
- 24 R. Bien, il y a-tu une différence? Je ne deviens pas
25 moins premier ministre à un endroit qu'à l'autre,

1 là, je suis toujours premier ministre dans mon
2 bureau, puis je suis premier ministre quand je
3 préside le Conseil des ministres, là.

4 Q. Oui.

5 R. Oui.

6 Q. Bon, ça, j'imagine, vous ne devenez pas moins
7 premier ministre, mais ça ne vous donne toujours
8 pas le droit de le faire, quant à moi, si on lit
9 tout le résumé?

10 R. Quant à vous.

11 Q. O.K. Donc, pendant que monsieur Bellemare était
12 ministre de la Justice, donc évidemment vous le
13 savez, d'avril deux mille trois (2003)...

14 R. Vous avez fini avec le cartable ici, là?

15 Q. Gardez-le pas trop loin.

16 R. O.K.

17 Q. Des fois.

18 R. O.K.

19 Q. Oui, merci.

20 R. Merci.

21 Q. Donc, d'avril deux mille trois (2003) à avril deux
22 mille quatre (2004), combien de ministres...
23 «combien de ministres», combien de juges -- pardon
24 -- monsieur Bellemare a-t-il nommés?

25 R. J'ai le chiffre exact, là. Il y a différentes

1 catégories, hein, il y a les juges
2 coordonnateurs...

3 Q. Si on parle juste des juges...

4 R. Oui.

5 Q. ... on ne parlera pas des coordonnateurs, du juge
6 en chef, puis...

7 R. Bien, c'est parce que je veux préciser, là, pour
8 la compré... parce qu'il y a des juges qui vont
9 être coordonnateurs, pour les gens qui nous
10 écoutent, là...

11 Q. Tout à fait.

12 R. ... il y a des juges coordonnateurs, ça, ça relève
13 davantage de l'administratif. C'est-à-dire que le
14 juge en chef du tribunal désigne des juges
15 coordonnateurs, mais ce n'est pas des décisions
16 dont le gouvernement se mêle parce que la personne
17 qui est le juge en chef fait son équipe, constitue
18 son équipe, puis nomme des gens. Alors, il peut
19 y en avoir un grand nombre, comme il peut y avoir
20 une deuxième catégorie de juges surnuméraires, qui
21 sont rappelés. C'est des juges, en d'autres mots
22 quand on dit surnuméraires, qui sont à la
23 retraite, mais qu'on rappelle, à qui on demande de
24 travailler parce qu'il y a une surcharge ou parce
25 qu'il y a des délais. Alors, ça non plus ça ne

1 fait pas l'objet de discussions ou très peu de
2 discussions, c'est vraiment une affaire interne à
3 la Cour. Il y a des fois des affaires de budget,
4 la Cour... puis après ça il y a les nominations de
5 juges.

6 Q. De nouveaux, là?

7 R. De nouveaux juges.

8 Q. On va y aller comme ça.

9 R. Je pense qu'il y en a eu... dans le cas de
10 monsieur Bellemare, il y a eu quoi, quatre (4),
11 cinq (5)? Il y a eu les cas qui sont devant la
12 Commission actuellement.

13 Q. Vous souvenez-vous des noms des juges nommés
14 par...

15 R. Bien, je ne veux pas nommer des gens, là, qui...

16 Q. Bien...

17 R. ... ne font pas l'objet de discussions...

18 Q. ... je me suis...

19 R. ... devant la Commission.

20 Q. ... «enquéri» auprès de la Commission au
21 préalable, là, auprès de... ou c'est peut-être à
22 maître Beaudry, je pense que tous les noms des
23 juges nommés par maître Bellemare ont été nommés,
24 ont été nommés...

25 R. Ah oui?

- 1 Q. ... publiquement, si je ne m'abuse.
- 2 R. Bon. Il y a madame Vadeboncoeur, il y avait
3 madame Gosselin-Després, monsieur Bisson. Il y
4 avait également une dame... excusez, ce matin, le
5 nom m'échappe, là, qui a également été nommée,
6 mais qui n'a pas fait l'objet de discussions.
7 Vous avez probablement le nom à portée de main?
- 8 Q. Madame Brosseau?
- 9 R. Brosseau? Bon. Quatre (4)... quatre (4)
10 personnes.
- 11 Q. Madame Carole Brosseau.
- 12 R. Il y a eu l'affaire, évidemment, du juge en chef
13 Gagnon...
- 14 Q. Hum hum.
- 15 R. ... et les juges en chef adjoints.
- 16 Q. O.K. Est-ce que vous vous souvenez des autres
17 juges en chef adjoints, coordonnateurs...
- 18 R. Bien, il y a eu le...
- 19 Q. ... coordonnatrices?
- 20 R. ... le cas de monsieur Simard, évidemment...
- 21 Q. Oui.
- 22 R. ... qui a été largement débattu, puis le juge en
23 chef Gagnon.
- 24 Q. O.K. Puis est-ce qu'il y en a eu d'autres, à
25 votre souvenir?

- 1 R. Non, pas à mon souvenir. Mais remarquez, il y en
2 a peut-être eu, là, mais non.
- 3 Q. Si je vous dis qu'il y en a eu trois (3) autres?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. C'est-tu possible?
- 6 R. C'est possible.
- 7 Q. O.K. Mais vous ne vous souvenez pas des noms,
8 puis...?
- 9 R. Non.
- 10 Q. O.K. O.K. Quand monsieur... maître Bellemare
11 est-il allé vous parler... parce que, vous dites,
12 ça passe toujours par vous, quand est-il allé vous
13 parler du cas du juge Bisson?
- 14 R. Il n'est pas venu me parler le deux (2)
15 décembre... le deux (2) septembre, pardon, au
16 sujet du... monsieur Bisson, là, on a parlé de ça
17 hier, là.
- 18 Q. Oui. Mais moi, je vous demande...
- 19 R. Mais...
- 20 Q. ... quand est-il venu vous parler? Parce que vous
21 avez dit...
- 22 R. Non. Moi, je n'ai pas de... quand...
- 23 Q. ... «Ils viennent tous me parler, mes ministres de
24 la Justice, pour les juges.»
- 25 R. Bien, merci de me poser la question parce que de

1 la façon dont ça a fonctionné, là, et que ça
2 fonctionne, là, c'est que c'est transmis,
3 l'information, il y a... je reçois la liste, je
4 reçois les c.v., je les regarde, généralement le
5 juge, il y a une recommandation pour un ou des
6 candidats, on me demande mon avis. C'est retourné
7 au ministère de la Justice et, après ça, c'est...
8 ça revient au Conseil des ministres avec la
9 recommandation du ministre de la Justice. Alors,
10 je n'ai pas de rencontre avec le ministre, je n'ai
11 pas non plus... c'est rare qu'il y a des
12 discussions là-dessus...

13 Q. Mais à moins que j'ai...

14 R. ... et...

15 Q. ... mal compris, tantôt vous m'avez dit que le
16 ministre de la Justice vous parlait, vous
17 consultait...

18 R. Non.

19 Q. ... par rapport à ça?

20 R. Bien là... bien... merci de poser la question,
21 parce que quand on fait cette démarche-là, il n'y
22 a pas de... il ne vient pas physiquement me
23 rencontrer. Il y a un échange d'information comme
24 ça, puis ensuite le ministre de la Justice
25 recommande. Et je n'ai pas de souvenir non plus,

1 maître Bertrand, d'une recommandation sur laquelle
2 nous étions en désaccord.

3 Q. O.K.

4 R. Ce n'est pas... à mon avis, ce n'est pas arrivé en
5 huit (8) ans, là, ça retourne, puis le ministre de
6 la Justice fait sa recommandation au Conseil des
7 ministres.

8 Les cas qui ont fait l'objet de discussions plus
9 longues, là, c'est le juge en chef.

10 Q. O.K. Mais...

11 R. Les juges en chef, c'est les cas. À part de ça,
12 il y a comme l'échange d'information, puis ça
13 arrête là.

14 Est-ce que monsieur Bellemare m'a parlé de Bisson?
15 Je n'ai pas de souvenir que monsieur Bellemare
16 m'ait parlé de monsieur Bisson.

17 Q. Mais ce n'est pas impossible, c'est exact?

18 R. Bien, c'est... je n'ai pas de souvenir qu'il m'en
19 ait parlé. Je peux vous dire que je n'ai
20 certainement pas de souvenir qu'il m'en ait parlé
21 de la façon dont il l'a décrit ici...

22 Q. O.K.

23 R. ... devant la Commission, là.

24 Q. O.K.

25 R. Ça, je me serais rappelé de ça.

- 1 Q. Donc, si je...
- 2 R. Je m'en serais rappelé.
- 3 Q. O.K. Si je comprends, la consultation dont vous
- 4 faites état peut se faire en... personne à
- 5 personne, peut se faire au téléphone ou peut se
- 6 faire par la transmission de documents, des
- 7 notes...
- 8 R. Non non non non...
- 9 Q. ... que le ministre vous envoie?
- 10 R. ... ce n'est pas ça, je n'ai pas parlé de
- 11 téléphone. Généralement, là... -- puis, à un
- 12 moment donné, on prend des habitudes -- madame
- 13 Landry m'apporte la chemise, puis il y a la liste,
- 14 il y a le comité qui fait son rapport, puis il
- 15 peut avoir, je ne sais pas, quatre (4) noms, puis
- 16 il y a quatre (4) c.v., puis elle me dit : «Le
- 17 ministre de la Justice pense que cette personne-là
- 18 devrait être la candidate.» Moi, je regarde le
- 19 c.v., si j'ai un avis, je donne un avis ou
- 20 d'autres personnes. Puis ensuite, on retourne
- 21 ça... je redonne ça à madame Landry, qui
- 22 retransmet cette information-là au bureau du
- 23 ministre de la Justice. C'est comme ça que ça se
- 24 passe.
- 25 Q. O.K. Donc, à l'intérieur de ce processus-là,

- 1 madame Landry vous le remet, et cetera, quand vous
2 a-t-elle remis des informations concernant le
3 juge...
- 4 R. Je n'en ai pas...
- 5 Q. ... sur... le concours sur lequel le juge Bisson
6 était candidat?
- 7 R. Je n'en ai pas de souvenir précis. Je... le seul
8 souvenir que j'ai, c'est qu'à un moment donné...
9 parce que ça m'avait frappé, c'est qu'il y avait
10 eu deux (2) candidats consécutifs dont la
11 candidature avait été vérifiée par la Sûreté du
12 Québec et la Sûreté du Québec avait émis des avis
13 défavorables. Et ça, c'était inusité, «tiens un
14 autre». Et je pense que c'est après ça que
15 monsieur Bisson a été recommandé par monsieur...
16 le ministre Bellemare.
- 17 Q. O.K. Vous... est-ce que vous vous souvenez, vous,
18 d'avoir pris connaissance de la candidature du
19 juge Bisson?
- 20 R. Je l'ai vu au Conseil des ministres lorsqu'il est
21 arrivé, puis ça a dû transiter de la même façon.
22 Ça a dû transiter de la même façon.
- 23 Q. Puis vous n'êtes pas capable de me dire c'est
24 quand dans le temps, ça?
- 25 R. Non.

- 1 Q. O.K. Est-ce que vous vous souvenez d'une
2 particularité qu'il y avait concernant le juge
3 Bisson?
- 4 R. C'est un procureur de la Couronne, il venait de
5 l'Outaouais.
- 6 Q. Il était nommé où?
- 7 R. Il était nommé à Longueuil.
- 8 Q. O.K. Donc, pour vous, est-ce que c'est une
9 particularité que quelqu'un d'un autre district
10 soit nommé dans un autre?
- 11 R. Bien, ça n'arrive pas souvent, mais je n'ai pas de
12 souvenir d'une raison, là, qui... particulière,
13 là. Il y avait des raisons, sans doute, là,
14 mais...
- 15 Q. Vous n'avez pas de souvenir...
- 16 R. ... en tout cas, ce n'est pas habituel.
- 17 Q. Vous n'avez pas de souvenir d'avoir posé de
18 question, compte tenu que c'est inhabituel?
- 19 R. Non, même si c'est inhabituel, là, je n'ai pas de
20 souvenir. Parce que ce n'est pas...
21 effectivement, on nomme habituellement des
22 avocats, puis on préfère nommer des avocats qui
23 sont issus du district judiciaire où le poste
24 s'ouvre.
- 25 Q. O.K.

- 1 R. Remarquez, ce n'est pas toujours le cas, on n'a
2 pas toujours été capable de faire ça. Il est
3 arrivé des cas, alors...
- 4 Q. Mais c'est une préférence, c'est ça que vous...?
- 5 R. Oui. Mais il est arrivé des cas où il n'y a pas
6 de candidat.
- 7 Q. O.K.
- 8 R. Ça arrive. Et... ou... alors là, bien, le
9 gouvernement a une décision d'opportunité à
10 prendre, il n'y a pas de candidat, on peut
11 attendre douze (12) mois, on peut réouvrir le
12 concours. On peut, mais à un moment donné, il
13 peut avoir autant de circonstances.
- 14 Alors, si le Tribunal ou le juge en chef demande
15 qu'on nomme quelqu'un parce qu'il y a des besoins
16 et puis... à chaque fois qu'il y a un poste de
17 juge qui s'ouvre, vous pouvez tenir pour acquis
18 que c'est urgent, parce que sinon le poste ne
19 s'ouvre pas.
- 20 Dès qu'un poste s'ouvre, le Tribunal puis le juge
21 en chef, puis les juges qui sont dans la région
22 souhaitent que la personne... que le poste soit
23 rempli le plus rapidement possible. Alors, il y
24 a tout de suite une pression pour qu'on nomme
25 quelqu'un.

- 1 Q. O.K. Je vous pose la même question, par rapport
2 au... la situation, là, de madame la juge
3 Gosselin-Després, est-ce que vous vous souvenez
4 quand...
- 5 R. Non.
- 6 Q. ... vous avez consulté le dossier?
- 7 R. Non, je ne me souviens pas. J'ai un souvenir au
8 Conseil des ministres lorsqu'elle a été
9 recommandée parce...
- 10 Q. Vous ne vous souvenez pas quand?
- 11 R. La date exacte?
- 12 Q. Oui.
- 13 R. Non, mais je sais que ça a été discuté devant la
14 Commission, vous avez ces dates-là.
- 15 Q. O.K.
- 16 R. J'ai le souvenir suivant, que monsieur Després,
17 qui est à ce moment-là ministre, se lève de son
18 fauteuil au moment où on arrive à cet item-là à
19 l'ordre du jour et fait une remarque qu'il va
20 quitter la salle, ce qui m'étonne, parce que je
21 ne savais pas pourquoi, et on demande au greffier
22 de consigner le fait que monsieur Després quitte
23 la salle du Conseil des ministres. Et j'apprends
24 à ce moment-là que madame Gosselin-Després a une
25 relation familiale, quand même à distance mais

- 1 familiale avec monsieur Després.
- 2 Q. O.K. Mais vous ne vous souvenez pas quand...
- 3 R. Non.
- 4 Q. ... vous, vous avez consulté le dossier?
- 5 R. Non.
- 6 Q. O.K. Est-ce que vous vous souvenez quand vous avez
- 7 consulté le dossier de madame la juge Brosseau?
- 8 R. Non.
- 9 Q. Vous souvenez-vous la date ou le moment où ça a
- 10 été...
- 11 R. Non.
- 12 Q. ... présenté au Conseil des ministres?
- 13 R. Non. Non, je n'ai pas le souvenir de ça.
- 14 Puis peut-être que je peux, juste pour vous
- 15 situer, vous réitérer que je comprends que la
- 16 Commission travaille beaucoup sur ces questions-
- 17 là, ça peut donner l'impression que le
- 18 gouvernement ne fait que ça. Dans une réunion de
- 19 deux (2) heures de préparation pour un Conseil des
- 20 ministres, maître Bertrand, il y a environ cinq
- 21 (5) minutes qui est consacré à toute la question
- 22 des nominations. Ce n'est pas...
- 23 Pourquoi? Bien, parce que le travail a été fait en
- 24 amont...
- 25 Q. O.K.

- 1 R. ... il a été préparé, ce n'est pas parce que ce
2 n'est pas important ou moins important, là,
3 c'est... mais ça a été fait en amont, ça a été
4 préparé, puis il n'y a pas... ce n'est pas des
5 heures qu'on consacre à ça, il y a toute la
6 question de...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... gouverner, là, puis c'est une responsabilité
9 qu'on prend au sérieux, mais...
10 C'est pour ça que, tu sais, d'un dossier à
11 l'autre, là, vous dire à quelle date, puis à quel
12 moment, ça, je ne peux... je n'ai pas le souvenir
13 de ça.
- 14 Q. O.K. Madame Vadeboncoeur, c'est... madame la juge
15 Vadeboncoeur, c'est la même réponse que vous
16 donnez, là?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. Vous ne vous souvenez pas quand?
- 19 R. Je me souviens qu'elle était issue du Barreau, je
20 me souviens de ça, puis je me souviens parce que
21 dans la première année, bien là, on commençait,
22 effectivement, puis les questions de nommer
23 davantage de femmes, de gens qui étaient issus du
24 réseau public aussi, ça faisait partie des... puis
25 je me rappelle que madame Vadeboncoeur était issue

1 du Barreau, parce que c'était quand même rare.
2 C'est rare qu'une personne qui est issue de
3 l'institution du Barreau était nommée, puis je me
4 rappelle qu'on s'en réjouissait, parce qu'elle
5 avait une bonne réputation, puis que ça allait
6 être reçu comme étant une bonne nomination.

7 Q. O.K. Si je vous pose la même question par rapport
8 à tous les autres juges coordonnateurs et tout ça,
9 là?

10 R. Ah, bien les coo... les coordonnateurs, là, de
11 notre point de vue à nous, là, puis de mon point
12 de vue à moi, c'est vraiment d'abord l'affaire du
13 juge en chef. Là, ce n'est pas une affaire très
14 compliquée, il y a un juge en chef qui doit, lui
15 ou elle, se faire une équipe.

16 Alors, c'est très important que les juges
17 coordonnateurs soient des candidats ou des
18 personnes avec qui le juge en chef veut
19 travailler. Il en va du fonctionnement et du bon
20 fonctionnement de la Cour. C'est comme dans
21 n'importe quelle organisation, il y a des
22 questions de chimie, il y a des questions de gens,
23 puis de compétence et de complémentarité dans
24 certains cas et, donc, l'avis du juge en chef sur
25 cette question-là elle est importante, et le

1 gouvernement, moi en particulier, comme je vous
2 dis, on ne tient pas à se mêler du choix
3 directement, on veut que ce soit un bon choix,
4 mais c'est le juge en chef, là, qui est important
5 dans le choix des juges coordonnateurs, du juge...
6 des juges en chef adjoints et après ça des juges
7 coordonnateurs, là, toute la pyramide se met en
8 place, les juges coordonnateurs, les gens avec qui
9 ils veulent choisir. Puis le juge en chef c'est un
10 gestionnaire, c'est d'abord un gestionnaire, c'est
11 un avocat, un juge, oui, mais c'est un
12 gestionnaire d'une grande organisation qui livre
13 les services de justice.

14 Q. O.K. Mais ma question avait plutôt trait à votre
15 mémoire.

16 R. Oui.

17 Q. Si vous vous souveniez des juges coordonnateurs,
18 du moment où vous en avez discuté au Conseil des
19 ministres, puis quand vous avez consulté le
20 dossier?

21 R. Non, bien je n'ai pas de... bien, il y a hier.
22 Hier, monsieur Bellemare m'avait fait parvenir une
23 lettre où il recommandait monsieur Simard comme
24 juge en chef, il était un des candidats qu'il
25 mettait sur la liste comme étant juge en chef

1 possible, puis après ça, bien, il y a eu les
2 nominations de juge en chef ou de juges coo...
3 juges en chef adjoints, puis ça a proposé, puis
4 monsieur Simard...

5 Q. Donc...

6 R. ... est revenu, mais je n'ai pas de souvenir
7 particulier.

8 Q. Donc, je comprends que vous avez pu rafraîchir
9 votre mémoire grâce à la lettre, là, qui a été...

10 R. Oui, pour la candidature...

11 Q. ... en pièce?

12 R. ... de juge en chef, mais pour... au moment où il
13 est nommé juge en chef adjoint? Non, je n'ai
14 pas...

15 Q. O.K.

16 R. ... de souvenir de longs débats, puis d'ailleurs,
17 à ce moment-là, je m'en réoccupe beaucoup moins
18 dans la mesure où monsieur le juge en chef Gagnon
19 en est satisfait, lui, tant qu'à moi, là, c'est
20 l'essentiel, c'est ça, c'est que le juge en chef
21 Gagnon est quelqu'un avec qui lui il veut
22 travailler, puis avec qui il va travailler, parce
23 qu'ils vont être ensemble, là, pour travailler,
24 puis pour gérer la Cour.

25 Q. O.K. Est-ce que je comprends qu'à défaut d'avoir

- 1 un document, que ce soit une lettre, et cetera,
2 pour vous resituer les événements, remémorer les
3 événements précis, ça va être difficile pour vous
4 de... que quand même je vous pose toutes ces
5 questions-là s'il n'y a pas de documents à l'appui
6 vous ne serez pas capable de m'éclairer quant à
7 la...
- 8 R. Bien là... bien, posez-moi des questions, puis je
9 vais faire du mieux que je peux, mais c'est...
- 10 Q. Bien là, je viens de vous...
- 11 R. ... vous me parlez d'événements qui remontent...
- 12 Q. ... en poser pour tous les juges.
- 13 R. Pardon?
- 14 Q. Je viens de vous les poser les...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. ... questions pour tous les juges, puis vous...
- 17 R. Bien...
- 18 Q. ... n'avez pas été capable de me le dire.
- 19 R. Bien, attention, là. Si vous me permettez de me
20 rafraîchir la mémoire, si vous avez des documents
21 montrez-moi-les, puis...
- 22 Q. Bien, c'est ce que je vous disais, ça vous prend
23 des documents pour vous rafraîchir la mémoire?
- 24 R. Pas nécessairement. Pas nécessairement, je suis
25 comme tout le monde, il y a des événements

1 marquants, hein...

2 Q. O.K.

3 R. ... tu sais, s'il se passe quelque chose de
4 particulier, je suis comme vous, hein?

5 Q. Je ne sais pas.

6 R. C'est vous qui disiez : quand on a des flashes,
7 hein, il y a un événement, c'est...

8 Q. Là faites attention, vous faites référence à votre
9 interrogatoire du quatorze (14) juillet, c'est ça?

10 R. Non, c'est vous qui venez de faire référence à mon
11 interrogatoire. Mais...

12 Q. Bien, ce n'est pas moi. Vos... les flashes
13 c'est...

14 R. Ce n'est pas moi. Mais...

15 Q. ... dans l'interrogatoire.

16 R. Ah, bon! Bien, vous venez de divulguer une
17 information.

18 Q. Oui.

19 R. Alors...

20 Q. Alors, votre avocat...

21 R. Alors...

22 **Me ANDRÉ RYAN**

23 pour l'Honorable Jean Charest :

24 (Inaudible).

25 R. ... il y a des choses, il y a des choses qui nous

1 aident à nous rappeler des événements, mais je
2 suis comme vous, comme tout le monde, surtout...

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Q. Donc, vous...

6 R. ... quand ça remonte, vous parlez d'événements qui
7 remontent à quoi, il y a sept (7) ans?

8 Q. Exact.

9 R. Sept (7) ans.

10 Q. O.K. Donc, on va prendre votre... le document 63-
11 P.

12 R. Ça, c'est lequel, 63-P? C'est celui d'hier?

13 Q. Oui. Alors, on va prendre l'onglet 11, monsieur
14 Charest.

15 R. Oui.

16 Q. À la page 38.

17 R. Oui.

18 Q. Êtes-vous capable de... donc, vous avez déposé...
19 vous avez parlé hier de... en fait, vous avez été
20 interrogé hier par maître Battista qui vous a
21 posé...

22 R. Bien...

23 Q. ... différentes questions par rapport à vos... à
24 votre emploi du temps, puis des rencontres que
25 vous auriez eues avec monsieur Bellemare, puis et

- 1 cetera. Donc, j'ai raison de dire -- je pense que
2 maître Battista vous l'a fait dire, mais pour être
3 sûr de... que j'ai la réponse, là -- si un rendez-
4 vous n'est pas noté dans votre agenda, pour vous,
5 ça risque d'être difficile de vous en rappeler?
- 6 R. Bien, c'est comme je vous disais tantôt, là, ça
7 dépend si c'est un événement marquant, là, là il
8 y a plus de chances, oui.
- 9 Q. O.K. Et également, j'ai raison de dire qu'il est
10 possible et même fréquent que des rendez-vous que
11 vous avez tenus n'apparaissent pas dans votre
12 agenda pour moult raisons?
- 13 R. Ça peut arriver dans une journée, oui, que des
14 choses se changent, ça peut arriver.
- 15 Q. O.K. Et vice... et l'inverse est également vrai,
16 qu'il peut y avoir des rendez-vous qu'on voit dans
17 votre agenda, finalement qui n'ont pas eu lieu
18 parce qu'il y a eu un contretemps de dernière
19 minute ou peu importe les raisons, là?
- 20 R. C'est rare, mais ça peut arriver. Je vous dis que
21 personnellement, moi je tiens beaucoup à rester
22 sur mon agenda, je vais vous dire pourquoi. Quand
23 on fait des événements en particulier souvent
24 c'est préparé longtemps à l'avance, puis quand les
25 gens nous ont invités, par exemple, à faire un

1 discours ou à être présent ou à un rendez-vous,
2 eux ils ont préparé ça longtemps à l'avance. Je
3 n'aime pas ça annuler, parce que je comprends que
4 mon temps à moi est... ces gens-là, par respect
5 envers eux, alors je n'aime pas ça annuler des
6 choses dans mon agenda, ça me dérange beaucoup. Je
7 tiens beaucoup à... par respect pour les gens qui
8 viennent me rencontrer.

9 Tu sais, un groupe, par exemple, ou un organisme
10 communautaire ou quelqu'un qui vient me
11 rencontrer, des fois ça fait deux (2) mois qu'ils
12 attendent pour la rencontre, alors même si j'ai
13 des bouleversements dans mon journée... dans ma
14 journée, je fais des gros efforts pour éviter
15 d'annuler.

16 Q. O.K. C'est quoi la proportion -- si on remonte
17 dans l'année deux mille trois, deux mille quatre
18 (2003-2004), pendant que maître Bellemare était
19 ministre dans votre Cabinet et peut-être c'est la
20 même réponse aujourd'hui, là -- c'est quoi la
21 proportion de temps que vous passez à Québec, que
22 vous couchez à Québec, parce que je comprends que
23 vous avez un bureau à Sherbrooke, un bureau à
24 Montréal?

25 R. Oui.

- 1 Q. Vous avez évidemment des occupations provinciales?
- 2 R. Oui.
- 3 Q. Vous avez des occupations nationales,
- 4 internationales?
- 5 R. Oui, oui.
- 6 Q. Alors...
- 7 R. Familiales.
- 8 Q. Familiales.
- 9 R. Oui.
- 10 Q. Tout à fait. Alors, c'est quoi à peu près la
- 11 proportion de temps que vous pouvez passer à
- 12 Québec?
- 13 R. Bien, c'est difficile, ça va varier, là, beaucoup,
- 14 là, vous allez comprendre que ce n'est pas... on
- 15 est vraiment dans l'évaluation, mais si, de
- 16 manière générale si vous aviez à l'évaluer sur le
- 17 mandat, je dirais trente (30), trente (30), trente
- 18 (30), dix (10) ou à peu près.
- 19 Q. C'est-à-dire?
- 20 R. C'est-à-dire trente pour cent (30%) à Québec,
- 21 trente pour cent (30%) à Montréal, trente pour
- 22 cent (30%) en région, puis un autre dix pour cent
- 23 (10%) qui est du temps qui est consacré à autre
- 24 chose.
- 25 Q. O.K.

- 1 R. Alors, ça ressemblerait peut-être à ça, si vous
2 faisiez, là, vous calculez à la minute, là, où
3 est-ce que je suis, là.
- 4 Q. O.K. Donc, si moi je lance une date au hasard
5 comme ça en disant que j'étais avec vous à Québec
6 un soir, il y trente pour cent (30%) de chances
7 que vous soyez vraiment à Québec cette date-là,
8 c'est ça que je comprends?
- 9 R. Bien, je ne suis pas sûr de votre question, parce
10 que je ne suis pas juste à... c'est une drôle de
11 façon de la poser, là, moi, je ne suis pas, par
12 exemple...
- 13 Q. Ça va...
- 14 R. Bien, si vous dites au mois de juillet qu'il y a
15 trente pour cent (30%) des chances que je sois à
16 Québec, je pense que, à moins que ce soit l'été
17 deux mille huit (2008), là, où j'ai passé beaucoup
18 de temps à Québec parce que c'était la fête du
19 400^{ième}, je vous dirais la réponse c'est non.
- 20 Q. Vous n'êtes pas à Québec?
- 21 R. Non.
- 22 Q. Non? O.K.
- 23 R. Pas au mois de juillet.
- 24 Q. O.K.
- 25 R. Non, non.

- 1 Q. En fait, je comprends que vous êtes...
- 2 R. Alors, ce n'est pas simple comme ça, là, alors...
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Sauf à l'été deux mille huit (2008) où j'étais ici
- 5 beaucoup pour les activités du 400^{ième}.
- 6 Q. O.K. Alors, le deux (2) septembre deux mille
- 7 trois (2003), en soirée, vous étiez où?
- 8 R. J'ai...
- 9 Q. À Québec, Montréal, Sherbrooke, Tokyo?
- 10 R. Non.
- 11 Q. Vancouver?
- 12 R. Non, je pense que vous le savez.
- 13 Q. Oui, mais vous étiez où?
- 14 R. Bien, j'étais à Montréal dans la journée, d'abord
- 15 c'est la longue fin de semaine de la Fête du
- 16 Travail.
- 17 Q. Oui.
- 18 R. Alors, l'horaire n'est pas le même parce qu'il y
- 19 a un Conseil des ministres tous les mercredis.
- 20 Q. O.K. Mais ma question c'était -- excusez -- je ne
- 21 veux pas vous interrompre, mais c'était en soirée?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. Vous avez couché où puis vous étiez où en soirée?
- 24 R. Bien, pour répondre à votre question, donc, le
- 25 mardi qui précède la période... le Conseil des

1 ministres, c'est toujours une période de
2 préparation du Conseil des ministres qui se fait
3 habituellement à l'heure du midi. Dans ce cas-ci,
4 comme c'est la longue fin de semaine de la Fête du
5 Travail, ça a lieu en soirée, alors j'ai une
6 rencontre en soirée avec mon chef de cabinet et le
7 secrétaire du Conseil exécutif André Dicaire pour
8 préparer le Conseil des ministres du lendemain à
9 Québec.

10 Q. J'ai raison de dire... bien, là, c'est parce que
11 vous n'avez toujours pas répondu, vous étiez où le
12 deux (2) septembre?

13 R. Bien, à Québec, je penserais.

14 Q. À Québec. Vous avez couché où?

15 R. À Québec.

16 Q. À Québec également? O.K.

17 R. Oui.

18 Q. Alors que vous étiez à Montréal toute la journée,
19 vous êtes arrivé en fin d'après-midi, puis quand
20 vous parlez de la rencontre...

21 R. C'est-à-dire que j'étais, je pense, oui, à
22 Montréal ou à North Hatley, là.

23 Q. O.K.

24 R. Ça se peut que j'étais à North Hatley.

25 Q. O.K. O.K., c'est pour ça que vous dites, là, la

1 longue fin de semaine?

2 R. Ce n'est pas inhabituel de faire le voyage North
3 Hatley-Montréal, Montréal-Québec.

4 Q. O.K. Je comprends.

5 Et votre rencontre avec votre chef de cabinet, et
6 cetera, j'ai raison de dire, en fait, ce n'était
7 pas en soirée, c'était jusqu'à sept heures trente
8 (7 h 30)?

9 R. Oui.

10 Q. Donc, plus sur l'heure du souper, là, si on veut?

11 R. C'est ce que l'horaire prévoit, là, jusqu'à sept
12 heures trente (7 h 30).

13 Q. O.K. Dites-moi, vous souvenez-vous ce que vous
14 avez fait dans la soirée, là, après la rencontre?

15 R. J'ai... ce que je fais habituellement après le
16 Conseil des ministres, c'est la lecture de
17 documents pour me préparer pour le Conseil des
18 ministres du lendemain. C'est ce que je fais.

19 Q. O.K. Donc, vous êtes resté à votre bureau?

20 R. Et à la fois et du courrier, lecture de documents,
21 après ça je vais chez moi où je continue de lire,
22 habituellement jusqu'à minuit (0 h 00), puis
23 évidemment, bien, la journée du lendemain reprend.

24 Q. O.K. Et, donc, vous êtes resté à votre bureau
25 une... pendant une certaine période de temps

1 suivant la réunion du chef de cabinet?

2 R. J'ai... c'est ce que j'ai dû faire, c'est ce que
3 je fais habituellement.

4 Q. O.K. Là, vous me répondez «C'est ce que j'ai dû
5 faire, c'est ce que je fais habituellement», donc
6 je comprends que vous ne vous souvenez pas
7 précisément le deux (2) septembre?

8 R. Non, je ne peux pas.

9 Q. Non, O.K.

10 Monsieur le commissaire, juste pour ne pas
11 interrompre, là, vers quelle heure vous voulez
12 suspendre pour une pause matinale?

13 **Me MICHEL BASTARACHE**

14 commissaire :

15 Bon. On peut... est-ce que c'est un temps
16 approprié maintenant?

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Je changerais de...

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Oui?

23 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

24 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

25 ... de registre.

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Donc, on peut prendre la pause maintenant.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Merci.

- - - - -

10 h 25 - SUSPENSION DE L'AUDITION

10 H 45 - REPRISE DE L'AUDITION

- - - - -

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Merci. Veuillez vous asseoir.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Merci.

Me MICHEL BASTARACHE

commissaire :

Maître Bertrand.

Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND

avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

Q. Alors, monsieur Charest, pour continuer dans...
juste revenir un peu, vous avez dit précédemment
que dans le cas de la nomination de la juge
Gosselin-Després, lorsque c'est venu au Conseil

1 des ministres, vous étiez resté surpris de voir
2 votre collègue, Michel Després, se lever et
3 quitter la salle et tout ça, là, O.K.?

4 Est-ce que je n'ai pas raison de dire que c'est
5 venu deux (2) fois au Conseil des ministres et
6 que, la première fois, ça a été reporté et c'est
7 à la deuxième fois que là, il y a eu discussion et
8 adoption?

9 R. Bien, moi, je me... je me rappelle très bien, là,
10 que Michel Després, parce qu'il était assis... je
11 peux vous le dire, là, il était assis à ma droite,
12 là, il était assis au bout de la table, puis à ce
13 moment-là il se lève debout, puis... bien, sa voix
14 est distinctive, j'ai un souvenir de sa voix, il
15 dit : «Monsieur le secrétaire, je vais m'absenter
16 de la salle du Conseil des ministres pour la
17 décision.» Ça, je me rappelle très bien de ça.

18 Q. Puis est-ce que la décision a été prise lors de
19 cette réunion-là?

20 R. Oui, c'était à cette réunion-là que la décision
21 est prise parce qu'il quitte la salle, puis la
22 décision est prise, puis il réintègre la salle.

23 Q. Et vous ne vous souvenez pas qu'il y ait eu une
24 réunion antérieure...

25 R. Non.

- 1 Q. ... portant sur le même sujet, qui avait été
2 reportée... dont le sujet, là, avait été reporté
3 -- pas la réunion -- mais le sujet avait été
4 reporté?
- 5 R. Non.
- 6 Q. O.K. Vous avez également dit que dans le cas du
7 concours de la «short list», là, concernant le
8 juge Bisson, que... c'était exceptionnel parce
9 qu'il y avait... ça a attiré votre attention, il
10 y avait deux (2) noms de candidats qui avaient
11 été... qui n'avaient pas passé l'enquête de
12 sécurité, là?
- 13 R. C'est-à-dire que j'ai un souvenir qu'il y a deux
14 (2) candidats qui... consécutifs, là, pour un
15 poste, qui n'avaient pas passé, là.
- 16 Q. Pour le même poste du... de juge?
- 17 R. Oui, je pense c'est pour le même poste. Parce que
18 c'est rare, tu sais, d'abord c'est rare que
19 l'enquête de sécurité nous revient avec un avis
20 négatif, en soi c'est rare et, deuxièmement, deux
21 (2) consécutifs, c'était quand même rare. Mais je
22 n'ai pas... je n'ai pas le souvenir du
23 rattachement à quel poste exactement, mais je me
24 rappelle que la remarque avait été faite que...
25 c'est Chantal qui m'avait fait la remarque : «Il

- 1 y a deux (2) candidats consécutifs pour qui les
2 rapports sont revenus négatifs.»
- 3 Q. O.K. Est-ce que ça a été porté à votre
4 connaissance que, quelques années plus tard, l'un
5 de ces deux (2) candidats-là a finalement été
6 nommé?
- 7 R. Non. Ça n'a pas été porté à ma connaissance.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Remarquez, les circonstances peuvent varier, là,
10 mais... non.
- 11 Q. O.K. Non, remarquez, je ne juge pas cette
12 situation-là, je fais juste...
- 13 R. O.K.
- 14 Q. ... vous demander si ça a été porté...
- 15 R. Non.
- 16 Q. ... à votre connaissance ou si vous l'avez
17 remarqué...
- 18 R. Non.
- 19 Q. ... en disant : «Ah, ce n'est pas le nom que
20 j'avais déjà vu, ça, puis...», donc, ça n'a pas...
- 21 R. Non.
- 22 Q. ... ça ne vous a pas sauté aux yeux ou...
- 23 R. Non.
- 24 Q. O.K.
- 25 R. Puis je n'ai pas demandé... on ne demande pas de

- 1 voir le rapport de sécurité....
- 2 Q. Non non, je comprends, mais...
- 3 R. ... parce que...
- 4 Q. ... vous le savez s'il l'a passé ou pas, c'est ça
- 5 que je comprends?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. O.K.
- 8 R. Puis si ça revient négatif, on ne demande pas de
- 9 voir le rapport de sécurité, on ne demande pas les
- 10 raisons.
- 11 Q. O.K. O.K. Juste... on en était sur votre agenda
- 12 à l'onglet 11, là.
- 13 R. Oui.
- 14 Q. Alors, pour le deux (2) mai, là, sans divulguer,
- 15 là, des...
- 16 R. On s'entend.
- 17 Q. ... des informations, là, strictement
- 18 confidentielles, et cetera, mais les grandes
- 19 lignes, là, le deux (2) mai, vous avez fait quoi?
- 20 Vous souvenez-vous?
- 21 R. La journée du deux (2)?
- 22 Q. Oui.
- 23 R. Ah, bien je me souviens de cette rencontre-là, je
- 24 n'ai pas le détail de toute la journée, mais je me
- 25 souviens de la rencontre.

- 1 Q. De quelle rencontre vous parlez, là?
- 2 R. Avec monsieur Bellemare.
- 3 Q. O.K. Mais outre la rencontre, vous avez fait
- 4 quoi?
- 5 R. Je n'ai pas de souvenir de... du détail de la
- 6 journée du deux (2) mai, là, c'était il y a...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... il y a sept ans et demi (7 1/2). Ce que... le
- 9 souvenir que j'ai, c'est que monsieur Bellemare
- 10 m'appelle, il veut me voir, c'est urgent. Je
- 11 dis : «Bon, bien, on va essayer de se voir dans
- 12 les prochains jours.» Il dit : «Non non, c'est
- 13 urgent, comme dans urgent.» Bon, ou quelque chose
- 14 comme ça, là.
- 15 Q. O.K.
- 16 R. Et je sens bien qu'il y a quelque chose. Alors
- 17 là, on fixe un rendez-vous pour lui le lendemain,
- 18 puis je le vois le lendemain, puis là, bien, il me
- 19 déballe son affaire.
- 20 Et je me rappelle très bien de cette rencontre-là,
- 21 mon gouvernement a été assermenté le vingt-neuf
- 22 (29) avril, alors là, on est le deux (2) mai, il
- 23 se présente devant moi, puis là il m'offre sa
- 24 démission. Il m'offre sa démission parce qu'il ne
- 25 m'a dit des choses au moment où je l'ai... je lui

- 1 ai posé la question sur l'offre que je lui faisais
2 de devenir ministre. C'est ça, là.
3 Après ça, la rencontre dure un certain temps...
- 4 Q. Vous dites : «Il ne m'a pas dit des choses»...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... les savait-il, ces choses-là, monsieur
7 Charest?
- 8 R. Bien, ce que j'ai compris, c'est que oui, il en
9 savait.
- 10 Q. Vous avez compris ça?
- 11 R. Oui. Oui.
- 12 Q. Vous êtes sûr, là, de ce que vous affirmez,
13 monsieur Charest?
- 14 R. Bien, en tout cas, il ne m'a jamais indiqué le
15 contraire. Je veux dire il ne m'a pas indiqué le
16 contraire, là.
- 17 Q. Si je vous dis, justement, que ça a été porté à sa
18 connaissance, qu'il n'était pas au courant du tout
19 de ça, monsieur Charest?
- 20 R. Bien, de quoi on parle au juste, là? Là, ça va
21 être difficile parce que... moi, je sais
22 exactement à quoi je pense, là.
- 23 Q. O.K. Mais...
- 24 R. C'est sur sa situation personnelle. Je ne parle
25 pas d'informations...

- 1 Q. Tout à fait.
- 2 R. ... subséquentes, mais sur sa situation
3 personnelle, il y a des choses qu'il savait et
4 qu'il ne m'a pas dites. Ça, on s'entend là-
5 dessus?
- 6 Q. On ne s'entend pas.
- 7 R. Bien moi, je peux vous dire que c'est le cas.
8 C'est ça.
- 9 Q. O.K. Dites-moi... donc, le deux (2) mai, là, à
10 part la rencontre que vous dites que vous avez eue
11 avec monsieur Bellemare, vous n'êtes pas capable
12 de nous dire rien d'autre de votre journée, c'est
13 exact?
- 14 R. Bien, je peux vous dire que j'ai parlé au
15 secrétaire du Conseil exécutif et à mon chef de
16 cabinet dans cette journée-là...
- 17 Q. Parce que vous leur parlez à peu près à tous les
18 jours?
- 19 R. Non.
- 20 Q. Non?
- 21 R. Là, je leur parle parce que j'ai un problème sur
22 les bras.
- 23 Q. O.K.
- 24 R. J'ai un gros problème sur les bras. Le
25 gouvernement a un gros problème sur les bras,

- 1 c'est pour ça que je leur parle.
- 2 Q. Mais votre chef de cabinet, vous lui parlez
3 presque à tous les jours, on s'entend?
- 4 R. Oui.
- 5 Q. Sinon à tous les jours?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. Puis votre... le secrétaire du Conseil exécutif?
- 8 R. Je peux lui parler à tous les jours.
- 9 Q. O.K.
- 10 R. Dans ce cas-là, je lui parle, je parle aux deux
11 (2) parce qu'on a un gros problème sur les bras...
- 12 Q. O.K.
- 13 R. ... qu'il faut régler. Puis ce n'est pas un
14 problème qui va se régler dans l'espace de vingt-
15 quatre (24) heures parce que là, il faut
16 entreprendre des démarches pour...
- 17 Q. Mais...
- 18 R. ... pour faire en sorte qu'on puisse régler le
19 problème personnel de monsieur Bellemare et
20 s'assurer qu'on protège l'intégrité du
21 gouvernement et de monsieur Bellemare.
- 22 Q. O.K. Alors, outre la question de la rencontre
23 avec monsieur Bellemare, j'ai raison de dire que
24 vous n'êtes pas capable de rien nous dire d'autres
25 de votre journée du deux (2) mai?

- 1 R. Il y a sept (7) ans?
- 2 Q. Oui.
- 3 R. C'est une journée qui suivait l'assermentation du
4 gouvernement, alors c'est des journées assez
5 intenses. Moi, je me rappelle de ce qui est
6 arrivé cette journée-là avec monsieur Bellemare,
7 je me rappelle très très bien de ça.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Je me rappelle qu'on a entrepris des démarches,
10 puis que j'avais donné des instructions au Conseil
11 exécutif et à mon chef de cabinet sur la façon
12 dont on devait régler ça et que ça allait prendre
13 un certain nombre de jours pour qu'on puisse...
- 14 Q. O.K.
- 15 R. ... arriver à une solution qui allait être
16 acceptable.
- 17 Q. En vue de venir témoigner ici, est-ce que vous
18 vous êtes rafraîchi la mémoire avec des documents?
- 19 R. Bien, j'ai lu des coupures de presse, puis des
20 choses, je suis allé revoir des choses pour
21 essayer de... puis j'ai revu des... de mes
22 agendas, comme ceux qui vous ont été rendus
23 disponibles.
- 24 Q. O.K., donc on parle de coupures de presse, agendas
25 évidemment non caviardés pour vous, là...

- 1 R. Oui.
- 2 Q. ... vous avez... vous avez le contenu, O.K.?
- 3 R. Pour moi, ils sont non caviardés.
- 4 Q. O.K.
- 5 R. Je les vois.
- 6 Q. Dites-moi, outre ces coupures de presse et
7 agendas, est-ce que vous vous êtes rafraîchi la
8 mémoire avec d'autres documents, d'autres sources
9 documentaires?
- 10 R. Non, pas généralement, j'ai...
- 11 Q. O.K. Est-ce que vous vous êtes...
- 12 R. ... ramassé ce que...
- 13 Q. ... rafraîchi la mémoire avec des personnes, des
14 acteurs de l'époque, là, deux mille trois, deux
15 mille quatre (2003-2004)?
- 16 Parce qu'on comprend que vous n'avez plus le même
17 chef de cabinet, puis et cetera, le personnel
18 change et tout, là.
- 19 R. Non, je n'ai pas parlé à... je n'ai pas parlé ni
20 à Michel Crête, je n'ai pas parlé à André Dicaire,
21 je n'ai pas parlé à...
- 22 Q. À Stéphane Bertrand?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Non plus?
- 25 R. Non.

- 1 Q. O.K. Donc, vous n'avez pas parlé à personne pour
2 vous rafraîchir la mémoire?
- 3 R. J'ai... j'ai relu les documents qui étaient là,
4 que j'avais, que vous avez ici, des découpures de
5 presse. C'est surtout, je dirais, des découpures
6 de presse parce que ça permet de nous situer dans
7 le temps et sur des déclarations qui ont été
8 faites.
- 9 Q. O.K. Donc, s'il y a des événements qui
10 n'apparaissent pas à un document, pour vous c'est
11 difficile de vous en rappeler...
- 12 R. À moins que...
- 13 Q. ... sept (7) ans plus tard?
- 14 R. ... ce soit un événement marquant. Tu sais, comme
15 la rencontre du deux (2) mai, bien c'est très
16 marquant, c'est... pour moi, pour des raisons que
17 vous comprenez, là.
- 18 Q. Oui.
- 19 R. J'ai mon ministre de la Justice, ça fait quelques
20 jours que mon gouvernement est assermenté, qui
21 vient m'offrir sa démission.
- 22 Q. Sauf que, si vous me permettez, il est inscrit à
23 votre agenda, la rencontre du...
- 24 R. Oui. Oui, oui.
- 25 Q. ... deux (2) mai, à la page 39.

- 1 R. Puis si j'avais... Bien, je vais vous donner un
2 autre exemple, là, sur la rencontre du deux (2)
3 septembre. Si monsieur Bellemare était venu
4 s'asseoir pour me dire ce qu'il a dit, je m'en
5 serais rappelé. Je m'en serais très bien rappelé.
- 6 Q. Ça, c'est... écoutez, vous êtes d'accord avec moi
7 que si vous admettez que monsieur Bellemare vous
8 a dit ça, ça va très mal pour vous?
- 9 R. Monsieur Bellemare, s'il m'avait dit ça, je m'en
10 serais rappelé. Très bien rappelé.
- 11 Q. Mais si maître Bellemare vous admettez qu'il vous
12 a dit ça, ça va mal pour vous?
- 13 R. Ça, c'est votre interprétation à vous, là, moi je
14 vous donne ma réponse, là, factuellement, là,
15 c'est ça.
- 16 Je peux vous dire que si le ministre de la Justice
17 s'assoit en avant de moi puis il me dit qu'il a
18 des pressions venant de quelqu'un pour nommer un
19 juge, puis en plus il raconte qu'il y a une
20 quinzaine de fois sur une assez courte période de
21 temps où cette personne-là intervient...
- 22 Q. O.K.
- 23 R. ... je peux-tu vous dire, maître Bertrand, que je
24 m'en serais rappelé?
- 25 Q. O.K., mais...

- 1 R. Comme dans le cas de monsieur Labonté quand, je
2 l'ai raconté hier, me dit : Il y a trois (3) de
3 vos ministres qui auraient été sur un bateau, on
4 se rappelle de ces choses-là.
- 5 Q. O.K. Douze (12) juin, la page suivante, la page 40
6 de l'onglet 11 toujours.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. La seule mention qu'on y voit, c'est «Anniversaire
9 de Charles Rondeau»?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. Donc, je comprends que Charles Rondeau est inscrit
12 dans votre agenda comme son anniversaire?
- 13 R. Oui, on inscrit l'anniversaire, parce que si je
14 veux l'appeler pour lui souhaiter bonne fête.
- 15 Q. O.K. Et...
- 16 R. Ça m'étonne que je l'aie fait, je ne suis pas très
17 téléphone.
- 18 Q. O.K. Mais... donc je comprends que ce n'est pas
19 vous qui le remplissez votre agenda, là,
20 physiquement, là, qui inscrivez les...
- 21 R. Non, il y a quelqu'un...
- 22 Q. Il y avait un responsable...
- 23 R. ... il y a des gens.
- 24 Q. ... de l'agenda?
- 25 R. Puis qui le prépare à l'avance, oui, il y a un

1 responsable de l'agenda.

2 Q. Qui était qui à l'évoque, votre responsable de
3 l'agenda, deux mille trois, deux mille quatre
4 (2003-2004)?

5 R. C'est... attendez, il y a eu madame Gemme, madame
6 Gemme était de la période de l'opposition, après
7 ça il y a eu madame Roch lorsque je pense qu'on
8 est arrivé au gouvernement, puis après ça c'est
9 Marie Parenteau.

10 Q. O.K. Donc, mais...

11 R. Et qui est là depuis plusieurs années.

12 Q. Pour la période deux mille trois (2003), c'était
13 qui?

14 R. Je ne peux pas vous dire exactement qui est-ce que
15 c'est, ou madame Roch ou madame Parenteau.

16 Q. O.K. Est-ce que si on allait... parce que là c'est
17 un hasard que le jeudi, douze (12) juin, s'adonne
18 à être la date d'anniversaire de monsieur Rondeau,
19 là...

20 R. Bien oui.

21 Q. ... donc je comprends que si on allait aussi à la
22 date de fête de monsieur Fava, on aurait des
23 chances de voir la même mention dans votre agenda?

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 Monsieur le commissaire...
2 R. Je ne le sais pas, allez voir.
3 Q. Monsieur le commissaire, juste une remarque et la
4 remarque relève autant des procureurs de la
5 Commission, la démarche qui a été faite pour
6 produire les agendas à la Commission, l'étendue du
7 caviardage, tout ça a été fait par les procureurs
8 de la Commission qui ont regardé pour la période.
9 L'ensemble des agendas non caviardés ils sont,
10 évidemment, eux-mêmes sous engagement de
11 confidentialité et les recherches qu'ils ont
12 effectuées ont été expliquées en détail par maître
13 Battista avant le début de l'interrogatoire du
14 premier ministre. Et les vérifications ont
15 notamment été faites pour rechercher dans les
16 agendas toutes les inscriptions relatives à Marc
17 Bellemare, à Charles Rondeau, à Franco Fava et à
18 Chantal Landry. Et l'ensemble des informations
19 répertoriées est reproduit dans les documents qui
20 apparaissent à l'onglet 11.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Oui.

24 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

25 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

- 1 O.K.
- 2 Q. Dites-moi, douze (12) juin, est-ce que vous vous
3 souvenez ce que vous avez fait?
- 4 R. Bien, le douze (12) juin, au meilleur de ma
5 connaissance, là, parce qu'en voyant l'agenda puis
6 les documents qui vous sont remis, il y a donc une
7 rencontre, semble-t-il, ou il y aurait eu une
8 rencontre avec, quoi, monsieur Bellemare, ce n'est
9 pas à l'agenda, mais on pense que c'est, de
10 mémoire, que ce serait autour de la question du...
11 mais c'est le douze (12) ou le treize (13) juin
12 qu'il y aurait eu...
- 13 Q. Quand vous dites «on pense», c'est qui qui pense?
- 14 R. Bien, c'est moi.
- 15 Q. Vous et qui?
- 16 R. C'est moi...
- 17 Q. O.K.
- 18 R. ... en regardant mon agenda.
- 19 Q. O.K. Treize (13) juin, outre... dans l'avant-midi
20 du treize (13) juin?
- 21 R. Bien, c'est ça, la rencontre avec monsieur
22 Bellemare, et je pense que ça tourne autour...
- 23 Q. Donc, elle -- excusez -- elle n'est pas le douze
24 (12), elle est le treize (13), la rencontre?
- 25 R. Treize (13), c'est ça, c'est le treize (13). Puis

1 ça tourne... moi, je pense que ça tourne autour de
2 la question des mariages de personnes de même
3 sexe, parce qu'à ce moment-là le gouvernement
4 travaille sur ce dossier-là, il y a des jugements
5 qui arrivent, entre autres la Cour d'appel de
6 l'Ontario rend un jugement, puis la Cour d'appel
7 du Québec, puis la Cour suprême va se prononcer,
8 puis il faut...

9 Q. Vous souvenez-vous de la date à laquelle... est-ce
10 que c'était quelque chose d'important pour vous ce
11 jugement-là qui venait de sortir?

12 R. Oui, c'était important.

13 Q. O.K.

14 R. C'était important parce que...

15 Q. Vous souvenez-vous quand est-ce qu'il est sorti le
16 jugement de la Cour d'appel?

17 R. Je n'ai pas la date exacte, là, c'est dans la
18 zone... c'est dans cette zone-là que ces
19 décisions-là sont tombées des tribunaux, c'est
20 dans l'année deux mille trois (2003). Et oui,
21 c'était important parce que ça a des conséquences
22 importantes pour la société québécoise. Notre
23 parti politique à nous s'était prononcé sur cette
24 question-là alors que nous étions dans
25 l'opposition et sur le plan... je dois vous dire

1 sur le plan social, sur le plan des droits des
2 individus, c'était une question qui était
3 importante et que nous prenions au sérieux et
4 qu'on voulait traiter aussi avec beaucoup de
5 diligence.

6 Q. Combien de temps a duré la rencontre du treize
7 (13)?

8 R. Je pense que c'est une rencontre qui dure une
9 vingtaine de minutes.

10 Q. Qu'est-ce qui vous permet de vous souvenir que ça
11 pourrait durer une vingtaine de minutes, monsieur
12 Charest?

13 R. Bien, c'est le genre de rencontre que nous avons
14 pour cette période-là.

15 Q. O.K. Mais oubliez le genre de rencontre, je vous
16 demande cette rencontre-là, est-ce qu'il y a
17 quelque chose qui vous permet de vous souvenir de
18 la durée?

19 R. Je pense que c'est sur l'horaire, là, ça a été
20 caviardé, mais qu'il y avait une autre rencontre
21 qui suivait ou autre chose qui suivait, que
22 l'horaire le disait comme ça.

23 Q. Et à quel endroit ça a été caviardé?

24 R. Bien, après... parce que je ne vois pas...

25 Q. Parce que d'habitude je vois du noir, mais là il

1 n'y a rien?

2 R. Bien moi non plus je ne vois rien, mais moi je
3 pense que c'est une rencontre qui dure une
4 vingtaine de minutes.

5 Q. Donc, vous y allez par déduction?

6 R. Oui. Bien...

7 Q. Pas par votre souvenir, c'est exact?

8 R. Moi, de souvenir, là, c'est une rencontre d'une
9 vingtaine de minutes, c'est là-dessus, c'est sur
10 la question des mariages de personnes de même
11 sexe, puis après ça, bien, on passe à autre chose,
12 c'est pour faire le point. À ce moment-là, le
13 ministère de la Justice doit préparer des
14 scénarios anticipant ce que pourraient être les
15 jugements rendus par les tribunaux.

16 On s'entend que même si c'est un jugement de la
17 Cour d'appel de l'Ontario, il y a donc des
18 conséquences au Québec, donc le ministère de la
19 Justice, son travail consiste à préparer des
20 scénarios pour que nous puissions, nous, réagir et
21 prendre des décisions sur la suite des choses.

22 Q. O.K. Mais dans l'avant-midi du treize (13), vous
23 êtes à... êtes-vous capable de nous dire ce que
24 vous avez fait?

25 R. C'est la session intensive, je présume, à

1 l'Assemblée... le gouvernement a été élu le
2 quatorze (14) avril, assermenté le vingt-neuf (29)
3 avril, on ramène l'Assemblée nationale du Québec
4 à ce moment-là pour déposer un budget, ce qui est
5 inusité parce qu'on est tard dans le calendrier
6 parlementaire. Sauf que, évidemment, il y a eu
7 une élection générale, un budget avait été déposé
8 préalablement par madame Marois, il y a un trou
9 très important sur le plan financier et le
10 gouvernement doit ramener l'Assemblée pour déposer
11 son premier budget, faire siéger l'Assemblée et on
12 est dans cette période-là.

13 Un vendredi, c'est... quand on siège en session
14 intensive, on siège quatre (4) jours par semaine,
15 donc le vendredi, la période de questions est à
16 dix heures (10 h 00) le matin. Alors, ça
17 ressemblerait à ça, je ne vois pas autre chose que
18 ça, c'est... d'ailleurs, c'est ce qui explique
19 pourquoi je suis à Québec cette journée-là.

20 Q. O.K. Donc, vous dites «probablement que j'étais
21 en chambre», est-ce que vous vous souvenez
22 particulièrement que vous étiez en chambre?

23 R. Non, je ne me souviens pas de ce qui s'est passé
24 en chambre cette journée-là.

25 Q. O.K.

- 1 R. Je présume que ça a dû être très agréable.
- 2 Q. O.K. Oui, c'était plus agréable en deux mille
- 3 trois (2003)m j'imagine.
- 4 R. Ah! Bien, ça, c'est votre avis, maître Bertrand.
- 5 Q. Non, non non, c'est...
- 6 Le trois (3) juillet, monsieur Charest, même
- 7 chose, dans l'avant-midi, là...
- 8 R. Oui.
- 9 Q. ... vous souvenez-vous ce que vous avez fait dans
- 10 l'avant-midi?
- 11 R. Bien là, on est jeudi le trois (3) juillet,
- 12 exceptionnellement on siège encore. C'est
- 13 toujours... habituellement l'Assemblée ne siège
- 14 pas au mois de juillet, mais là les circonstances
- 15 sont exceptionnelles compte tenu du fait qu'il y
- 16 a eu une élection générale. Quand je dis il y a
- 17 eu un budget, il n'y a pas juste un budget, il y
- 18 a eu un discours inaugural ce qui, dans les
- 19 règles, consomme un certain temps, suivi d'un
- 20 budget, suivi d'un... alors, ça prend un certain
- 21 temps. On siège encore, je présume, et là, dans
- 22 l'avant-midi... je ne me souviens pas de ce que le
- 23 reste de la journée a pu être, mais quand vous
- 24 dites, là... là, dans la forme où c'est présenté,
- 25 c'est caviardé aussi, là, ça ne ressemble peut-

1 être pas à ça, mais ce n'est pas vrai que la
2 journée a commencé à seize heures cinq (16 h 05).
3 Ça, on s'entend là-dessus, là.

4 Q. Tout à fait.

5 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

6 procureur en chef :

7 Maître Bertrand, pour vous et pour le témoin,
8 Monsieur le commissaire, quand nous caviardons,
9 nous avons pris l'habitude de garder les documents
10 dans leur intégralité et de mettre du noir pour
11 qu'on voit que c'est caviardé, donc qu'on sache
12 qu'il y avait de l'information qui n'est pas
13 pertinente et, donc, qui n'est pas rendue publique
14 et qui est caviardée.

15 Parfois nous recevons des parties des documents
16 qui sont déjà caviardés et parfois on le fait avec
17 du blanc et, donc, on ne voit pas qu'il y avait
18 quelque chose qui était inscrit sur le document.
19 Alors, ça peut expliquer que, parfois, les
20 documents n'apparaissent pas toujours sous la même
21 forme de caviardage. Quand nous recevons des
22 documents non caviardés et que nous caviardons
23 nous-mêmes, c'est ce que nous faisons. Par
24 contre, dans tous les documents, comme je l'ai
25 affirmé au tout début, nous avons quand même nous-

1 mêmes procédé à la vérification pour nous assurer
2 qu'il n'y avait aucun contenu qui était pertinent
3 à nos travaux. C'est ce qui peut expliquer les
4 différences dans les pages...

5 R. Dans la forme.

6 Q. ... de la façon de caviardage.

7 R. Moi je n'ai pas d'objection à ce que vous
8 puissiez...

9 Q. Si vous permettez...

10 R. ... aller voir le contenu de...

11 Q. Monsieur Charest?

12 R. ... l'intégralité des... de l'horaire, des
13 agendas.

14 Q. Ça a été fait, ça a été fait, monsieur Charest.

15 R. Si monsieur Bertrand veut le voir, il peut aller
16 le voir, là, il n'y a pas de problème, là.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Q. Mais avez-vous un autre agenda que ça, monsieur
20 Charest?

21 R. Non.

22 Q. Avez-vous un agenda personnel?

23 R. Non.

24 Q. Avez-vous quelqu'un qui tient un autre agenda à
25 part votre agenda officiel ici?

- 1 R. Non. Non, il me semble que c'est assez, là.
- 2 Q. O.K.
- 3 R. C'est déjà toute une opération, là, derrière ça...
- 4 Q. O.K.
- 5 R. ... je n'ai pas besoin d'en tenir un autre.
- 6 Q. Donc, votre réponse est non sur les deux (2)
- 7 suggestions que je vous fais?
- 8 R. Exact.
- 9 Q. O.K. Si je vous posais la même question sur
- 10 toutes les pages qui suivent de votre agenda, à
- 11 savoir qu'est-ce que vous avez fait, exemple, le
- 12 quinze (15) juillet dans l'après-midi?
- 13 R. Puis le quinze (15) juillet, là, ça reprend le
- 14 propos de maître Battista, là, vous voyez, là,
- 15 c'est onze heures et demie (11 h 30), puis c'est
- 16 une page blanche, mais on s'entend...
- 17 Q. Oui.
- 18 R. ... la journée n'a pas commencé à onze heures et
- 19 demie (11 h 30), puis...
- 20 Q. Non non, puis je vous crois, ça.
- 21 R. O.K. Alors, cette journée-là, c'était le mardi
- 22 quinze (15) juillet et je rencontre la juge St-
- 23 Louis, oui, cette journée-là.
- 24 Q. O.K., puis dans l'après-midi?
- 25 R. Là, je n'ai pas le souvenir exact de ce que j'ai

1 fait dans l'après-midi.

2 Q. O.K. Mais si je vous posais la même question à
3 chaque fois que c'est caviardé, vous ne seriez pas
4 capable de me dire qu'est-ce que vous avez fait,
5 c'est exact?

6 R. Non, mais si vous me le montrez... je vais vous
7 donner un exemple, on m'a montré mon horaire du
8 dix-huit (18) mars, parce que cette journée-là
9 monsieur Bellemare a dit qu'il avait eu une
10 rencontre avec moi, quoique ce n'est pas une
11 affaire... mais le dix-huit (18) mars, ça m'a
12 rappelé où j'étais la veille, le dix-sept (17)
13 mars, je m'en rappelle très bien.

14 Q. C'est la Fête de la St-Patrick, c'est ça?

15 R. Oui, entre autres, et c'est la Journée de la
16 Francophonie, et j'étais à l'Université de
17 Montréal avec le président Abdou Diouf puis on
18 avait une cérémonie, puis il y a eu une
19 manifestation. Alors, tu sais, c'est le genre
20 d'affaire qui... dont on se rappelle.

21 Mais quand ça fait sept (7) ans, évidemment, quand
22 on revoit les horaires, bien là, ça nous rappelle
23 des choses.

24 Q. O.K. Dites-moi, madame Landry, Chantal Landry, on
25 en a évidemment beaucoup parlé devant la présente

1 Commission, vous la connaissez depuis quand madame
2 Landry, vous?

3 R. Je la connais depuis mil neuf cent quatre-vingt-
4 dix-huit (1998), madame Landry avait été candidate
5 pour nous aux élections générales de quatre-vingt-
6 dix-huit (98) dans le comté de Rimouski.

7 Q. Oui. Donc, je comprends forcément qu'elle ait été
8 défaite aux élections?

9 R. C'est exact.

10 Q. Puis elle a commencé à travailler pour le parti à
11 ce moment-là, pour le Parti libéral du Québec?

12 R. Je ne sais pas à quelle date exacte elle a
13 commencé à travailler pour le Parti libéral du
14 Québec, mais elle a travaillé pour le parti après.
15 Ça peut être... je ne sais pas si c'est l'année
16 d'après ou après, ou en deux mille deux (2002),
17 mais elle a commencé, oui, à travailler dans
18 les... dans le parti.

19 Q. O.K. Et à quel moment a-t-elle commencé à
20 travailler pour vous, là, c'est-à-dire à
21 l'intérieur du Conseil exécutif?

22 R. Lorsqu'on a formé le gouvernement en deux mille
23 trois (2003).

24 Q. En deux mille trois (2003)?

25 R. Oui.

- 1 Q. Et est-ce qu'elle occupait à ce moment-là le poste
2 que vous nous avez dit hier, responsable de
3 l'interface avec le parti, puis...
- 4 R. Oui. C'est...
- 5 Q. ... responsable des nominations?
- 6 R. Oui. Bien, c'est comme une directrice des
7 relations humaines.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Si on avait à le décrire, là, à quoi ça ressemble,
10 là, son travail, là, c'est la personne dans le
11 bureau du premier ministre. Elle occupe une
12 fonction qui est occupée typiquement par tous les
13 bureaux de chef de gouvernement, partout. Ce
14 n'est pas... il y a toujours... toujours ce... une
15 personne qui assume ce type de responsabilité.
- 16 Q. Est-ce que j'ai raison de dire que c'est la
17 première fois qu'un tel poste était créé au sein
18 du Conseil exécutif?
- 19 R. Non, un poste similaire existe... a toujours
20 existé dans tous les gouvernements. Ça existe à
21 Ottawa, ça existe à Queen's Park, ailleurs aussi.
- 22 Q. Un poste similaire exactement... avec les deux (2)
23 cumuls de... avec le cumul, pardon, de fonction
24 que madame Landry a, c'est-à-dire responsable des
25 relations avec le parti et responsable des

1 nominations?

2 R. Je ne connais pas... écoutez, je ne connais pas
3 chaque cas d'espèce, là, mais il y a des gens qui
4 ont des responsabilités similaires, oui.
5 D'ailleurs, dans les gouvernements précédents du
6 Parti québécois, il y avait des gens qui étaient
7 responsables des mêmes choses.

8 Comment on configure? Bien ça, c'est le choix de
9 chacun, mais les responsabilités similaires sont
10 assumées...

11 Q. O.K.

12 R. ... généralement dans les bureaux du premier
13 ministre.

14 Q. O.K. Alors, vous avez également, évidemment,
15 sûrement entendu le témoignage de monsieur Charles
16 Rondeau, ou à tout le moins vu dans les journaux,
17 là, l'information selon laquelle il s'était rendu
18 sur une période de six (6) mois à dix-neuf (19)
19 reprises dans ce qu'on appelle, là, le bureau du
20 premier ministre, mais...

21 R. Oui.

22 Q. ... vous avez bien expliqué hier que l'édifice
23 Honoré-Mercier, bon, c'est... c'est un étage quand
24 même assez vaste, là, et tout ça?

25 R. Oui.

- 1 Q. Et...
- 2 R. Bien, l'édifice fait la longueur presque d'un
3 terrain de football.
- 4 Q. O.K. Donc, dites-moi, là, en quoi... selon vous,
5 en quoi un collecteur de fonds a-t-il intérêt à se
6 présenter au bureau du PM comme ça, de façon aussi
7 fréquente?
- 8 R. C'est monsieur Rondeau qui vous a... a dû répondre
9 à ces questions-là. Moi, j'ai confié à madame
10 Landry la responsabilité de ces affaires-là, des
11 ressources humaines, des nominations et dans la
12 première année du mandat, elle fait son travail...
- 13 Q. O.K.
- 14 R. ... puis madame Landry, elle a la responsabilité
15 de trouver des gens pour remplir...
- 16 Q. Le saviez-vous avant de voir ça, soit dans les
17 journaux ou à l'Assemblée ou que ça vous a été
18 communiqué suite au fait que le registre a été
19 demandé et sorti par la Commission, le saviez-vous
20 que monsieur Rondeau avait un accès aussi fréquent
21 auprès de madame Chantal Landry?
- 22 R. Je n'avais pas le détail des rencontres, non...
- 23 Q. O.K.
- 24 R. ... je n'avais pas ça, mais...
- 25 Q. Mais ma question, c'est : mais le saviez-vous? Je

1 ne veux pas... on verra... on reviendra pour le
2 détail.

3 R. Bien, je savais que madame... monsieur Rondeau et
4 madame Landry se connaissaient, qu'ils pouvaient
5 se parler, mais c'est ce que je savais. Le reste,
6 non.

7 Q. O.K. Donc, vous ignoriez que monsieur Rondeau se
8 rendait presque, à un moment donné, une fois par
9 semaine, le mercredi, c'est-à-dire la journée de
10 la réunion du Conseil des ministres, au bureau de
11 madame Landry?

12 R. Je n'avais pas cette information-là, non.

13 Q. O.K. Est-ce que vous n'êtes pas, je dirais, mal
14 à l'aise par rapport au fait qu'un collecteur de
15 fonds puisse se rendre rencontrer votre
16 responsable des nominations sur une période aussi
17 fréquente, constante et régulière?

18 R. Je connais monsieur Rondeau, je connais madame
19 Landry et je ne suis pas mal à l'aise du tout
20 qu'ils puissent avoir ce contact-là. Et je pense
21 que je connais l'honnêteté puis l'intégrité de ces
22 deux (2) personnes-là.

23 Puis quand je prends à témoin aussi la feuille de
24 route du gouvernement sur les nominations, je vous
25 ferai remarquer, dans la première année de la vie

1 du gouvernement, nous avons reconduit ou renouvelé
2 soixante-cinq pour cent (65 %) des personnes qui
3 étaient en poste. Alors, juxtaposez ça à ce que
4 vous avez entendu au sujet de madame Landry, puis
5 je pense que... et en plus, sur tout le parcours,
6 par exemple, pour nommer davantage de gens des...
7 de femmes, des communautés culturelles...
8 Q. O.K.
9 R. ... je pense que ça témoigne du fait que madame
10 Landry a fait son travail...
11 Q. O.K. Mais...
12 R. ... comme c'était attendu d'elle.
13 Q. ... en quoi un collecteur de fonds, comme monsieur
14 Rondeau, a-t-il d'affaire à se rendre au bureau du
15 PM rencontrer...
16 R. Bien, il l'a expliqué...
17 Q. ... -- excusez-moi -- rencontrer la responsable
18 des nominations?
19 R. Bien, il l'a expliqué pendant son témoignage
20 devant la Commission, alors je n'essaierai pas de
21 témoigner à sa place et puis...
22 Q. Non, mais je vous demande, vous, parce que...
23 R. Bien, c'est...
24 Q. ... c'est vous qui êtes le boss, vous êtes le
25 grand chef.

- 1 R. Mais monsieur... c'est... monsieur Rondeau l'a
2 expliqué et...
- 3 Q. O.K. Mais je vous demande à vous...
- 4 R. Bien, je peux juste...
- 5 Q. ... monsieur le premier ministre.
- 6 R. ... vous redire ce que je viens de vous dire,
7 c'est-à-dire que monsieur Rondeau est venu
8 l'expliquer, il vous l'a dit. Vous étiez ici, il
9 vous l'a dit, vous lui avez posé des questions,
10 vous avez eu l'occasion de l'interroger.
- 11 Q. Mais je vous pose la question à vous.
- 12 R. Bien, c'est... c'est exactement ce que monsieur
13 Rondeau a dit, je pense, qu'il faut prendre comme
14 témoignage, maître Bertrand.
- 15 Q. O.K. Puis c'est quoi?
- 16 R. Bien, c'est le fait que madame Landry le
17 consultait sur des... le fait qu'il fallait monter
18 des banques de données pour des candidatures.
- 19 Q. O.K. Quelles étaient... selon vous, là, vous
20 connaissez monsieur Rondeau, quelles étaient ses
21 compétences pour être consulté pour une banque de
22 données pour des candidatures?
- 23 R. Bien, monsieur Rondeau... puis il a dû... vous
24 l'avez entendu dans son témoignage, est très connu
25 dans la région de la Capitale Nationale et l'est

1 du Québec, puis il est en mesure de pouvoir
2 suggérer des gens pour les banques de
3 candidatures.

4 Q. Est-ce que le fait d'être connu dans la région de
5 Québec et dans l'est du Québec lui donne une
6 compétence pour pouvoir assister votre responsable
7 des nominations?

8 R. C'est nous qui faisons les nominations, maître
9 Bertrand, là, entendons-nous, là. Alors, il peut
10 avoir des gens... les gens... quelqu'un peut très
11 bien avoir un avis ou une recommandation, mais
12 c'est le gouvernement du Québec qui nomme.

13 Q. Est-ce qu'il...

14 R. C'est le Conseil des ministres qui nomme.

15 Q. Est-ce qu'il était fréquent...

16 R. C'est nous qui prenons ces décisions-là.

17 Q. Est-ce qu'il était fréquent que vous remettiez en
18 cause les décisions prises... les recommandations
19 faites par madame Landry?

20 R. Les recommandations qui étaient faites par madame
21 Landry, là, arrivaient, là, par le cours normal
22 des choses après qu'elle ait fait le travail qui
23 était attendu d'elle. Par exemple, on remettait
24 en question le fait qu'il n'y avait pas
25 suffisamment de femmes, ça, on l'a remis en

1 question.

2 Q. O.K.

3 R. Ça, on l'a... on le demandait, puis on a

4 interpellé madame Landry directement là-dessus.

5 Je me rappelle... à une réunion du Conseil des

6 ministres, je me rappelle d'avoir spécifiquement

7 demandé qu'on dise à madame Landry qu'on voulait

8 davantage de candidatures de femmes.

9 Q. O.K.

10 R. Ça, c'est le genre de choses.

11 Q. Ça, c'est les critères que vous lui donniez...

12 R. Oui.

13 Q. ... à respecter, vous nous avez dit hier, une plus

14 grande présence de femmes...

15 R. Communautés culturelles.

16 Q. ... de communautés culturelles, vous avez ajouté

17 aussi communauté anglophone...

18 R. Oui.

19 Q. ... et cetera, bon. Ça, c'est les critères, les...

20 si vous permettez l'anglicisme, les «guidelines»

21 que vous lui donniez, là? O.K. Mais ma question,

22 ce n'était pas ça, c'est : est-ce que vous, il

23 vous est arrivé de remettre en cause les

24 recommandations quant aux nominations faites par

25 madame Landry?

- 1 R. Ah, généralement c'était des recommandations qui
2 étaient bonnes, qui...
- 3 Q. O.K. Quel moyen, quel contrôle exerciez-vous pour
4 vous assurer... dû au fait que madame Landry
5 rencontrait d'une façon régulière un collecteur de
6 fonds du parti, quel moyen aviez-vous ou avez-vous
7 pour éviter, justement, du «pistonage» dans les
8 nominations?
- 9 R. Je n'ai aucune raison de croire que madame Landry
10 ne faisait pas son travail correctement...
- 11 Q. Ça...
- 12 R. ... elle le fait correctement.
- 13 Q. Ça va. Avez-vous un moyen... c'est ça ma
14 question, avez-vous un moyen pour contrôler ça?
- 15 R. À tous les... bien, à tous les jours, le
16 gouvernement exerce sa responsabilité, à tous les
17 jours... «à tous les jours», à chaque semaine
18 quand on nomme des gens. Donc, forcément, chaque
19 semaine, notre jugement est mis en cause. Donc,
20 des gens ont été nommés à chaque semaine, puis
21 je... hier comme aujourd'hui, jusqu'à aujourd'hui,
22 madame Landry fait bien son travail...
- 23 Q. O.K.
- 24 R. ... fait très bien son travail.
- 25 Q. Parce que là vous avez commencé en nous disant :

1 «J'ignorais qu'il y avait une rencontre...»

2 R. Bien, je...

3 Q. «... fréquente entre monsieur Rondeau et madame
4 Landry»?

5 R. Oui.

6 Q. O.K. Maintenant, je vous pose la question :
7 Maintenant que vous savez qu'il y avait des
8 rencontres fréquentes...

9 R. Oui.

10 Q. ... entre monsieur Rondeau et madame Landry, est-
11 ce que ce n'est pas de nature à vous sonner une
12 petite sonnette d'alarme, une petite cloche?

13 **Me SUZANNE CÔTÉ**

14 pour le Gouvernement du Québec :

15 Monsieur le commissaire, je voudrais faire une
16 objection, ici, qui est en lien avec les
17 objections qui ont été faites précédemment, parce
18 que je constate que maître Bertrand est en train
19 de parler de d'autres nominations que les
20 nominations de juges.

21 Je comprends le débat qu'on a eu au début de la
22 semaine, Monsieur le commissaire, je ne veux pas
23 le recommencer, mais il faudrait quand même
24 revenir dans le mandat de la Commission et de
25 parler de ce que monsieur Rondeau et madame Landry

1 ont fait quant aux nominations de juges, et on
2 sait ce que monsieur Rondeau a dit à ce sujet.

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Si vous me permettez, Monsieur le commissaire,
6 assez étrangement, on apprend de par le témoignage
7 entre autres de monsieur Charest hier, que la
8 «short list» passe entre les mains de madame
9 Landry.

10 Alors, je pense que c'est tout à fait pertinent de
11 lui poser des questions pourquoi il y avait un
12 lien entre un collecteur de fonds puis la
13 responsable au sein du Conseil exécutif des
14 nominations.

15 Et qu'on ne vienne pas me dire que mes questions
16 sont hors sujet, puis que je parle de d'autres
17 nominations, moi, je parle des nominations,
18 incluant celles, évidemment, de façon plus
19 spécifique pour laquelle on est ici devant vous
20 aujourd'hui.

21 **Me MICHEL BASTARACHE**

22 commissaire :

23 Mais il n'y a pas de lien entre la «short list» et
24 monsieur Rondeau.

25

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Bien là, ça, vous tirerez vos conclusions après
4 l'étude...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Bien, c'est ce qu'on en...

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 ... complète de la preuve.

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 C'est ce qu'on entend. Poursuivez.

14 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

15 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

16 O.K.

17 Q. Alors vous, monsieur Charest, ça ne vous
18 interpelle pas qu'il y ait un lien aussi étroit
19 entre un collecteur de fonds puis votre
20 responsable des nominations?

21 R. Je travaille depuis presque huit (8) ans avec
22 madame Landry, qui fait son travail très bien, qui
23 travaille aussi avec l'appareil de l'État, avec le
24 Secrétariat aux emplois supérieurs, elle fait très
25 bien son travail.

- 1 Q. O.K. Quand vous nous dites qu'elle fait très bien
2 son travail, et cetera, est-ce que c'est le même
3 très bien... faire très bien son travail comme ce
4 que vous avez déclaré quand maître Bellemare a
5 quitté la vie politique?
- 6 R. Ah! bien, si vous voulez en parler, on peut en
7 parler.
- 8 Q. Vous vous souvenez de ce que vous avez déclaré...
- 9 R. Oui.
- 10 Q. ... que c'était un homme qui faisait très bien son
11 travail...
- 12 R. Oui.
- 13 Q. ... intègre, honnête...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... quand il a quitté la vie politique...
- 16 R. Oui.
- 17 Q. ... au mois d'avril deux mille quatre (2004)?
- 18 R. Oui, quand il a quitté la vie politique...
- 19 Q. O.K.
- 20 R. ... d'ailleurs, quand il a quitté la vie politique
21 il n'a jamais parlé de la nomination des juges,
22 maître Bertrand, on s'entend là-dessus?
- 23 Q. O.K.
- 24 R. Il n'a jamais parlé des liens avec... on s'entend
25 là-dessus?

- 1 Q. Non, on ne s'entend pas, parce que lui, il dit
2 qu'il vous l'a dit, monsieur Charest.
- 3 R. Ah bon. Bien, moi, je peux vous le dire.
- 4 Q. O.K.
- 5 R. Il n'a pas parlé de ça non plus.
- 6 Q. Donc... mais quand vous dites «fait très bien son
7 travail», est-ce que c'est le même discours que
8 vous avez tenu quand maître Bellemare a quitté?
- 9 R. Je peux vous dire que je connais madame Landry et,
10 si vous voulez parler du cas de monsieur
11 Bellemare, ça me fera plaisir d'en parler avec
12 vous, je vais répondre...
- 13 Q. O.K.
- 14 R. ... à votre question avec plaisir.
- 15 Q. Est-ce que...
- 16 R. Madame... je peux vous dire que madame Landry fait
17 très bien son travail.
- 18 Q. Est-ce que vous le pensiez lorsque vous avez écrit
19 le vingt-neuf (29)... vous avez fait un communiqué
20 ou une déclaration, là, un point de presse, le
21 vingt-neuf (29) avril deux mille quatre (2004) en
22 disant que monsieur Bellemare était un homme
23 intègre, honnête, faisait très bien son travail...
- 24 R. Oui.
- 25 Q. ... puis... vous le pensiez?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. O.K. Est-ce que j'ai raison de dire que vous ne le
3 pensiez plus depuis les dénonciations qu'il a
4 faites?
- 5 R. Maître Bertrand, sept (7) ans après monsieur
6 Bellemare fait des déclarations qui sont pour le
7 moins très surprenantes, qui ne correspondent pas
8 du tout à la vérité, qui sont fausses, alors si
9 vous me redemandez la même chose, vous allez
10 forcément avoir une réponse qui est différente.
11 Cela étant dit, moi, au moment où monsieur
12 Bellemare quitte, là, je ne suis pas hostile à
13 monsieur Bellemare, je veux bien... je veux bien
14 le comprendre, là, moi j'ai... moi j'ai, comme
15 président du Conseil des ministres, puis comme
16 premier ministre, j'ai une équipe avec qui je dois
17 travailler, que je dois piloter et j'aide tous mes
18 ministres à faire leur travail. Il y en a qui
19 fonctionnent moins bien que d'autres, il y en a
20 qui ont des difficultés, c'est un peu comme un
21 enfant dans la famille qui a plus de difficulté
22 que d'autres, puis j'essaie de les aider, c'est ce
23 que j'ai fait avec Marc Bellemare.
- 24 Q. O.K. Oui, mais quand...
- 25 R. Et il y a une longue feuille de route dans l'année

1 de Marc Bellemare, ce n'est pas juste moi, là,
2 puis c'est bien documenté, c'est dans l'actualité,
3 des problèmes qu'il a eus avec son ministère,
4 problèmes qu'il a eus avec ses collègues
5 ministres, des problèmes qu'il a eus également
6 dans ses interventions devant le tribunaux, ça
7 fait partie de son histoire, puis moi j'ai fait
8 mon possible dans l'année avec Marc Bellemare pour
9 l'aider dans son travail, mais...
10 Puis, quand il a quitté avec toute son histoire,
11 on avait beaucoup d'empathie, c'est pour ça qu'on
12 lui a organisé un dîner de départ.
13 Q. Oui, mais je comprends, mais moi je parle...
14 R. Alors, je ne suis pas...
15 Q. ... de la déclaration...
16 R. ... hostile à lui.
17 Q. ... que vous faites.
18 R. Je ne suis pas...
19 D'ailleurs, j'ai eu des contacts avec monsieur
20 Bellemare après son départ...
21 Q. Oui, mais je parle...
22 R. ... puis lui il en a eu avec moi.
23 Q. Je parle de la déclaration que vous faites,
24 monsieur Charest, quand il quitte puis...
25

1 **Me ANDRÉ RYAN**

2 pour l'Honorable Jean Charest :

3 Monsieur le commissaire...

4 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

5 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

6 Q. ... vous dites qu'il fait très bien son travail?

7 R. Bien!

8 **Me ANDRÉ RYAN**

9 pour l'Honorable Jean Charest :

10 Est-ce qu'on pourrait demander la courtoisie à
11 maître Bertrand de ne pas interrompre le témoin
12 quand il répond à ses questions? Je pense que
13 c'est... on est vraiment dans l'élémentaire, là,
14 dans le 101, dans l'ABC, et ce serait vraiment
15 plaisant si on pouvait avoir le même échange, mais
16 avec la politesse.

17 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

18 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

19 Je pense que... je pense que tout le monde qui
20 regarde, là, sera en mesure de juger si j'ai été
21 courtois ou non, maître Ryan. Alors, je suis...

22 R. Courtois.

23 Q. ... très courtois, monsieur Charest. Avez-vous
24 terminé? Prenez le temps, allez-y.

25 R. Bien, ce que... Bien, merci. Quand monsieur

1 Bellemare quitte, là, moi, je dois vous dire qu'on
2 a assez de peine parce que c'est un échec pour
3 lui, puis d'ailleurs il le dit en quittant que la
4 politique ce n'est pas fait pour lui. C'est ça
5 qu'il dit, là, et que lui voulait faire un certain
6 nombre de choses.

7 Alors là, je ne suis pas hostile à lui. Ce que je
8 voulais vous dire, c'est que j'ai eu des contacts
9 avec lui après, il ne m'a jamais parlé de ces
10 choses-là dont il me parle, dont il a parlé, là,
11 qui nous mènent à la Commission aujourd'hui,
12 jamais.

13 Les contacts sont allés jusqu'en deux mille sept
14 (2007). En deux mille sept (2007) à ce moment-là
15 il m'appelle parce qu'il y a le Congrès
16 eucharistique à Québec et monsieur Bellemare fait
17 la promotion d'une pétition pour convaincre le
18 pape de venir à Québec pendant le Congrès
19 eucharistique. Tu sais, ça va jusque-là.

20 Alors, ma relation personnelle avec lui n'est pas
21 mauvaise, là, puis moi, comme premier ministre,
22 j'essaie d'aider mes ministres...

23 Q. Oui.

24 R. ... puis ils sont tous différents les uns des
25 autres. Il y en a qui ont de l'expérience, il y en

1 a qui n'en ont pas. Il y en a qui ont un talent de
2 communication, il y en a qui n'en ont pas. Il y en
3 a qui ont des talents de gestionnaire que d'autres
4 n'ont pas, donc qui ont une expérience de vie que
5 d'autres n'ont pas. Vous le voyez, c'est comme ça.
6 Et, dans le cas de monsieur Bellemare, il était
7 nouveau à la politique, puis on a tout fait pour
8 faire en sorte qu'il puisse réussir.

9 Q. O.K.

10 R. Alors, c'est dans cet esprit-là que son année
11 s'est passée. Puis quand il a quitté, moi, je ne
12 veux pas le mettre à la porte, je veux essayer de
13 faire en sorte que son affaire marche, mais lui
14 décide de quitter.

15 Q. O.K. Mais ce n'était pas ça ma question, c'est
16 peut-être pour ça que votre procureur s'est levé,
17 parce que lui, il l'avait comprise.

18 R. Hum.

19 Q. Ma question c'était...

20 R. C'est-tu vrai?

21 Q. Bien là, si vous...

22 R. Moi, j'ai compris...

23 Q. ... me permettez...

24 R. Moi, j'ai compris le sens...

25 Q. ... de la poser?

- 1 R. ... de votre question comme étant...
- 2 Q. O.K.
- 3 R. ... celle-là parce que vous me demandiez les
4 commentaires que j'ai faits au sujet de monsieur
5 Bellemare quand j'ai quitté, maître Bertrand...
- 6 Q. O.K.
- 7 R. ... c'est pour ça que...
- 8 Q. Mais le pensiez-vous ce que vous disiez?
- 9 R. Bien oui, je pensais...
- 10 Q. Qu'il avait fait un très bon travail comme
11 ministre?
- 12 R. Qui a fait... il a certainement fait un travail,
13 il a travaillé fort, il a fait un bon travail, il
14 a fait son possible, mais tu sais, faire son
15 possible puis être à côté de la plaque, c'est deux
16 (2) choses aussi.
- 17 Q. O.K. Vous n'étiez pas obligé...
- 18 R. Dans le cas de monsieur Bellemare...
- 19 Q. ... d'aller jusque-là?
- 20 R. Pardon?
- 21 Q. Vous n'étiez pas obligé d'aller jusque-là dans vos
22 déclarations?
- 23 R. Non, je n'étais pas obligé, mais vous savez, je ne
24 tenais pas à faire mal à monsieur Bellemare quand
25 il est parti. Moi, je n'ai pas d'agenda sur

1 monsieur Bellemare. Je ne veux pas qu'il soit
2 malheureux, je ne veux pas lui faire mal, je ne
3 lui veux surtout pas du mal au moment où il
4 quitte, tu sais, il a vécu une année difficile sur
5 le plan humain, puis la politique c'est beaucoup
6 une expérience humaine. Les gens de l'extérieur ne
7 le voient pas comme ça, mais on vit très, très,
8 très intensément avec les gens avec qui on
9 travaille et je ne lui souhaite aucun mal à
10 monsieur Bellemare.

11 Je ne suis peut-être pas d'accord avec la façon
12 dont ça s'est passé, je ne suis pas d'accord avec
13 telle décision, telle décision, mais ce gars-là,
14 je ne lui veux aucun mal, puis je ne veux pas
15 qu'il soit malheureux, là.

16 Alors, il quitte, puis je veux qu'on fasse ça
17 comme il faut, puis qu'il puisse continuer sa vie,
18 puis je veux rester en bon termes, même quand on
19 est en désaccord.

20 Q. O.K.

21 R. C'est comme ça la politique, c'est comme ça la
22 vie.

23 Q. Je reviens, monsieur Charest, là, sur madame
24 Landry, là. Évidemment vous apprenez, monsieur
25 Rondeau, monsieur Fava qui a un contact, quand

1 même, avec madame Landry?
2 R. Oui, il connaît madame Landry.
3 Q. O.K. Est-ce que vous avez fait une vérification
4 auprès de celle-ci pour savoir si elle avait des
5 contacts aussi étroits avec d'autres collecteurs
6 de fonds du parti?
7 R. Non, je n'ai pas de...
8 Q. Vous n'avez pas de vérifications?
9 R. Non, madame Landry travaille depuis huit (8) ans
10 dans mon bureau, elle fait très bien son travail
11 pour les nominations, elle travaille avec les gens
12 des emplois supérieurs, puis elle fait très bien
13 son travail, madame Landry, puis évidemment il
14 faut qu'elle monte des banques de c.v. ou de
15 données. Mais madame Landry, essentiellement,
16 quand j'ai des contacts avec elle pour les
17 nominations, c'est pour lui donner les directives
18 sur ce que le Conseil des ministres veut pour
19 pouvoir rencontrer certains objectifs qui sont
20 maintenant bien documentés. D'ailleurs, on les a
21 atteints les... on a atteint beaucoup de ces
22 objectifs-là, quand on part de trente-deux pour
23 cent (32%) à quarante-cinq pour cent (45%) de
24 nominations de femmes, ça en est une illustration,
25 quand on fait une loi sur la gouvernance et on dit

1 dorénavant ça va être la parité parce qu'on est
2 frustré du fait qu'on n'est pas capable d'avoir
3 suffisamment de femmes sur les conseils
4 d'administration, bien, vous avez là la
5 manifestation très concrète de ce que le
6 gouvernement fait dans ce domaine-là et le travail
7 de madame Landry.

8 Alors, il me semble que c'est un peu loin, ça,
9 d'une espèce de scénario noir où il y aurait des
10 gens qui nomment d'autres personnes parce qu'il y
11 aurait des leveurs de fonds ou, comme vous les
12 appelez, des collecteurs de fonds qui veulent
13 nommer des gens?

14 Q. O.K. Mais là je m'adresse au témoin Charest,
15 O.K.?

16 R. Oui.

17 Q. Je ne m'adresse pas au politicien, là, je
18 m'adresse au témoin.

19 La question que j'ai, je n'en suis pas sur la
20 compétence de madame Landry, j'en suis sur le lien
21 qui existe entre des collecteurs de fonds puis
22 votre responsable des nominations. Ma question est
23 simple, est-ce que vous êtes confortable avec ça
24 en tant que premier ministre?

25 R. Et le mot-clé qui vous manque, là, dans le lien

1 que vous faites entre les deux, c'est le mot
2 intégrité.

3 Q. O.K.

4 R. On s'entend? Est-ce que je suis à l'aise et
5 convaincu de l'intégrité de madame Landry? Maître
6 Bertrand, la réponse, c'est oui.

7 Q. O.K. Alors, je vais vous poser ma question
8 encore, ne modifiez pas. Est-ce que vous êtes
9 confortable avec le fait qu'un collecteur de fonds
10 ait des accès aussi fréquents et réguliers? Puis
11 ça ne remet pas en cause la compétence,
12 l'intégrité de quiconque. Vous savez c'est quoi en
13 droit quand on dit l'apparence, l'apparence de
14 justice, l'apparence de ci, parce que ultimement
15 c'est vous qui êtes imputable, monsieur Charest,
16 alors... en tant que premier ministre.

17 Alors, est-ce que ça ne vous met pas à l'aise, mal
18 à l'aise -- pardon -- ce lien aussi étroit entre
19 un collecteur de fonds puis une personne aussi...

20 R. Je suis...

21 Q. ... importante au sein du Conseil exécutif?

22 R. Je suis à l'aise. Je suis à l'aise avec le travail
23 que fait madame Landry puis la façon dont elle
24 fait son travail. Vous, vous choisissez de décrire
25 ça à votre façon, là, on s'entend, là...

- 1 Q. C'est parce que ça va être la quatrième fois que
2 je vais vous poser la question.
- 3 R. Bien...
- 4 Q. Je ne parle pas du travail de madame Landry.
- 5 R. La réponse, maître Bertrand, la réponse ne
6 changera pas, là...
- 7 Q. O.K.
- 8 R. ... parce que sur le fond puis l'essentiel, on se
9 comprend, là, vous me demandez si je suis à
10 l'aise, je vous réponds que la réponse est oui.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. Maintenant, vous choisissez, vous, de le décrire
13 d'une certaine façon, moi, je ne décrirais pas ça
14 comme ça, madame Landry fait son travail puis elle
15 monte des banques de données, puis c'est ce
16 qu'elle fait, puis elle parle à des gens qui sont
17 dans le milieu pour avoir des recommandations puis
18 après ça, bien, allez voir les résultats, si c'est
19 comme certains veulent le décrire, comment se
20 fait-il que dans la première année du mandat du
21 gouvernement on reconduit soixante-cinq pour cent
22 (65%) des gens si c'est si... si c'est comme vous
23 semblez implicitement le décrire?
- 24 Je pense que, entre la réalité, là, puis ce que
25 certains veulent décrire, il y a deux (2) mondes

- 1 différents, la réalité contredit...
- 2 Q. Est-ce que vous avez...
- 3 R. ... cette description-là.
- 4 Q. Est-ce que vous avez été consulté à quelque moment
- 5 que ce soit par madame Landry pour... dû au fait
- 6 qu'elle vous mentionne : je rencontre... -- sans
- 7 vous nommer de noms -- je rencontre des
- 8 collecteurs de fonds...
- 9 R. Non.
- 10 Q. ... qui m'assistent pour les nominations?
- 11 R. Non.
- 12 Q. Qui me donnent des noms également pour des
- 13 nominations?
- 14 R. Non. Elle fait son travail, elle connaît son
- 15 mandat, il faut...
- 16 Q. O.K.
- 17 R. ... elle doit faire des recommandations ou faire
- 18 cheminer des candidatures. Mais là, il y a
- 19 différentes personnes à qui elle peut parler,
- 20 incluant les Emplois supérieurs...
- 21 Q. O.K.
- 22 R. ... puis c'est son travail.
- 23 Q. Et pourquoi ce n'est pas un poste qui est créé,
- 24 ça, celui qui est... parce que collecteur de
- 25 fonds, on s'entend que ce n'est pas un employé du

1 parti, c'est exact?

2 R. C'est un bénévole.

3 Q. C'est un bénévole. Ce n'est pas un employé du
4 gouvernement, dans le cas de monsieur Rondeau, de
5 monsieur Fava...

6 R. Oui.

7 Q. ... et de monsieur Champagne?

8 Ce n'est pas un employé de la Fonction publique
9 quelconque, c'est exact?

10 R. ...

11 Q. C'est un citoyen, on s'entend là-dessus?

12 R. C'est un citoyen, oui.

13 Q. C'est un citoyen. Alors qu'est-ce qui fait en
14 sorte qu'un citoyen devienne impliqué au sein du
15 Conseil exécutif et peut avoir son mot à dire dans
16 les nominations de gens?

17 R. Ce n'est pas... il y a des bénévoles dans les
18 partis politiques à tous les niveaux, il y en qui
19 sont dans... qui aident pour le financement parce
20 que ça fait partie de la démocratie, on a des lois
21 qui prévoient comment on fait ça, on donne même
22 les crédits d'impôt pour les gens qui donnent,
23 puis il y a des bénévoles qui sont dans les
24 associations de comtés, puis on a des gens qui
25 oeuvrent à tous les niveaux dans les partis

1 politiques, il y a vingt mille (20 000) personnes
2 par année qui font des contributions à notre parti
3 à nous.

4 Puis il n'y a pas uniquement ça, là, il y a
5 également des organismes non gouvernementaux, il
6 y a des groupes communautaires, tous ceux qui sont
7 dans la société civile peuvent très bien faire des
8 recommandations ou des choix, puis c'est comme ça
9 que le gouvernement fonctionne.

10 Q. Vous...

11 R. Et après ça, bien, allez voir... je retourne à ce
12 que je vous disais tantôt, nous, on se fixe... on
13 se fixe des objectifs qu'on a respectés.

14 À un moment donné, les faits deviennent têtus, là,
15 hein, la réalité c'est quoi? C'est que le
16 gouvernement a procédé en fonction de ces
17 objectifs-là puis à livrer sur ces résultats-là,
18 ce n'est pas une opération occulte, ça. En fait,
19 c'est des bons résultats.

20 Q. O.K. Je vous pose la même question maintenant.
21 Est-ce que vous trouvez normal que votre
22 responsable des nominations au sein du Conseil
23 exécutif... -- pardon -- qu'un collecteur de fonds
24 puisse avoir un lien étroit avec le secrétaire du
25 Conseil exécutif?

- 1 R. Vous parlez de qui, de...?
- 2 Q. Monsieur Bibeau à l'époque.
- 3 R. De monsieur...
- 4 Q. Et de monsieur Rondeau.
- 5 R. Bien, ils se connaissaient depuis longtemps. Ils
- 6 se connaissaient bien avant que monsieur Bibeau
- 7 arrive comme secrétaire général du gouvernement,
- 8 monsieur Bibeau avait été président de la CSST,
- 9 monsieur Fava avait été sur le conseil
- 10 d'administration de la CSST, alors donc ils se
- 11 connaissaient depuis longtemps.
- 12 Q. O.K. Puis ça, c'est à votre connaissance?
- 13 R. Oui, je savais qu'ils se connaissaient.
- 14 Q. O.K.
- 15 R. Je savais qu'ils se connaissaient mais, en même
- 16 temps, je peux-tu vous réitérer -- je pense que
- 17 monsieur Dicaire l'a dit -- que monsieur Bibeau a
- 18 été nommé sur la recommandation de monsieur
- 19 Dicaire. C'est comme ça que ça s'est passé. C'est
- 20 une nomination qui est très importante, c'est un
- 21 sujet auquel je tiens beaucoup parce que, sur le
- 22 plan institutionnel, le secrétaire du Conseil
- 23 exécutif du gouvernement c'est une personne très
- 24 importante au Québec, pas connue, mais très très
- 25 importante. Et typiquement, la personne qui

1 occupe cette fonction-là, là, il y a eu des gens
2 de très très hauts niveaux, c'est des gens avec
3 qui on travaille et pour qui j'ai le plus grand
4 respect. Je pense à Roch Bolduc, Benoît Morin,
5 Louis Bernard, il y a... Alors, ces gens-là ont
6 une très très très grosse responsabilité. Ils
7 sont différents les uns des autres, ils peuvent
8 être chacun... mais habituellement les
9 gouvernements et les gouvernements subséquents
10 également leur vouent un très grand respect.
11 D'ailleurs, ils sont appelés à jouer des rôles,
12 vous verrez dans le fil du temps, puis la même
13 chose est vraie pour Gérard Bibeau pour qui j'ai
14 un très grand respect.

15 Q. O.K. J'en suis toujours sur la question, monsieur
16 Charest, des apparences, qu'un collecteur de fonds
17 puisse avoir ses entrées au bureau du PM de cette
18 manière-là, non seulement avec la responsable des
19 nominations, mais également avec le secrétaire du
20 Conseil exécutif, vous ne pensez pas que c'est
21 problématique?

22 R. Je peux vous dire que monsieur Bibeau fait son
23 travail de manière impeccable.

24 Q. O.K.

25 R. Et que je n'ai jamais eu un seul instant de doute

1 sur et la qualité et l'intégrité de son travail.
2 Qu'il connaisse Franco Fava, ça n'enlève
3 absolument rien au travail qu'il fait comme
4 secrétaire du Conseil exécutif du gouvernement du
5 Québec.

6 Et je trouve ça désolant qu'il y ait des gens qui
7 essaient de faire une association entre le fait
8 que monsieur Fava agit comme bénévole chez nous,
9 qu'il est solliciteur de fonds, puis qui, oui, il
10 travaille, puis c'est très connu, puis le fait
11 qu'il connaisse monsieur Bibeau. Ça, à mes yeux
12 à moi, là, c'est profondément injuste à l'endroit
13 de monsieur Bibeau.

14 Q. O.K.

15 R. Injuste aussi à l'endroit de monsieur Fava.

16 Q. Alors, c'est vous qui parlez de compétence puis
17 d'intégrité, monsieur Charest...

18 R. Oui.

19 Q. ... depuis tantôt, moi, je vous demande
20 l'apparence, monsieur Charest...

21 R. Bien, moi, je vais vous répondre, là, je vous
22 donne, là... vous me posez la question de
23 l'apparence, je vous donne la réponse très honnête
24 sur la façon dont les choses sont.

25 Q. O.K.

- 1 R. Puis pour revenir à monsieur Bibeau, c'est André
2 Dicaire, son prédécesseur, à qui j'ai demandé
3 conseil... puis vous savez, le choix que fait un
4 premier ministre d'un secrétaire général du
5 gouvernement, c'est extrêm...
- 6 Q. Je n'en suis pas là-dessus, monsieur Charest.
- 7 R. Bien, permettez-moi...
- 8 Q. Je n'en suis pas là-dessus.
- 9 R. ... de le dire... bien, je veux le dire, parce que
10 je pense que les gens qui nous écoutent doivent le
11 savoir. Nous, là, on dépend directement de cette
12 personne-là pour tout ce qu'on fait avec le
13 gouvernement du Québec. On ne fait pas de... on
14 choisit la personne la plus compétente, on n'est
15 pas... ce n'est pas un militant politique, en
16 passant, là. Ça n'a jamais été ça. Ils peuvent
17 le devenir, s'ils le veulent. Certains le
18 deviennent. Mais même lorsqu'ils le sont, un homme
19 comme Louis Bernard, par exemple, on leur voue un
20 très grand respect. Et la même chose est vraie
21 pour Gérard Bibeau. Qu'on remette en question son
22 intégrité parce qu'il connaît Franco Fava,
23 franchement, là...
- 24 Q. Ça, c'est vous qui le dites.
- 25 R. Bien, implicitement, d'après...

- 1 Q. C'est vous qui le dites, monsieur Charest.
- 2 R. J'en... je pense que tout le monde, en vous
- 3 écoutant, maître Bertrand, tire cette conclusion-
- 4 là...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... ou pourrait, puis...
- 7 Q. Alors...
- 8 R. ... c'est pour ça que je tiens à clarifier ça.
- 9 Q. Ça, c'est vous qui le dites depuis tantôt, quand
- 10 je pose ma question, monsieur Charest, je parle
- 11 d'apparence. Je parle d'apparence.
- 12 Donc, je comprends de votre réponse qu'en tant que
- 13 premier ministre du Québec, là...
- 14 R. Oui.
- 15 Q. ... vous nous dites que pour vous, ça ne crée
- 16 aucun problème quant aux apparences que des
- 17 collecteurs de fonds aient leurs entrées aussi
- 18 faciles au bureau du PM, c'est ça que je
- 19 comprends?
- 20 R. Bon. D'abord... d'abord, la description que vous
- 21 venez d'en faire, là, elle est tendancieuse.
- 22 Tendancieuse.
- 23 Q. Alors, dites-moi en quoi, monsieur Charest?
- 24 R. Bien, le fait que Franco Fava connaisse monsieur
- 25 Bibeau...

- 1 Q. Ce n'est pas ça ma dernière question...
- 2 R. Bien...
- 3 Q. ... monsieur Charest.
- 4 R. ... moi, je l'interprète... moi, je l'interprète
- 5 comme ça.
- 6 Q. Je vais vous la reposer, si vous me permettez. Je
- 7 vais vous la reposer ma question.
- 8 Est-ce que, pour vous, en tant que premier
- 9 ministre du Québec, c'est quand même...
- 10 R. Oui.
- 11 Q. ... ce que... la fonction que vous occupez, là,
- 12 vous dites : «Ça ne nous cause aucun problème»,
- 13 O.K., ça ne remet aucunement en question quoi que
- 14 ce soit du fait que des collecteurs de fonds aient
- 15 des entrées aussi faciles au bureau du premier
- 16 ministre?
- 17 R. La réponse que je peux... que je vais vous donner,
- 18 c'est la même réponse, parce qu'on n'est pas dans
- 19 les apparences, on est dans les faits, là. Alors,
- 20 tant qu'à ça, on va les régler, les apparences,
- 21 là...
- 22 Q. O.K.
- 23 R. ... dans les faits, là...
- 24 Q. Donc, je comprends...
- 25 R. ... dans les relations...

- 1 Q. ... vous ne voulez pas répondre?
- 2 R. ... dans les relations que mon bureau a avec les
- 3 gens, je n'ai aucun doute sur l'intégrité des gens
- 4 qui travaillent et sur ce qu'ils font.
- 5 Q. Je vous rappelle une fois de plus, c'est vous qui
- 6 revenez sur l'intégrité. Moi, je vous parle des
- 7 apparences, monsieur Charest.
- 8 R. Bien, je viens de vous les régler, les apparences,
- 9 là.
- 10 Q. O.K. Donc, vous dites non, c'est ça que je
- 11 comprends?
- 12 R. Non.
- 13 Q. O.K. Vous avez dit que monsieur Rondeau et
- 14 monsieur Fava n'étaient, pour vous, que des
- 15 connaissances, hier, c'est exact?
- 16 R. Oui, c'est des connaissances.
- 17 Q. Je veux juste savoir si on parle le même langage,
- 18 là. Pour vous, c'est quoi une connaissance?
- 19 R. Bien, c'est une personne que je rencontre de temps
- 20 en temps.
- 21 Q. O.K. Donc, est-ce que je suis une connaissance de
- 22 vous?
- 23 R. Non.
- 24 Q. Non? O.K. Est-ce que monsieur le commissaire est
- 25 une connaissance de vous?

- 1 R. Non.
- 2 Q. Non? O.K. Donc, ça prend une rencontre plus
3 fréquente... ça fait quand même deux (2) fois
4 qu'on se voit en peu de temps, donc ça prend...
- 5 R. Oui.
- 6 Q. ... une rencontre plus fréquente que deux (2) fois
7 par année?
- 8 R. Oui. Puis ce n'est pas des rencontres
9 volontaires.
- 10 Q. O.K. C'est-tu des rencontres agréables au moins?
- 11 R. Oui. C'est agréable, mais pas volontaire.
- 12 Q. O.K.
- 13 R. Cela étant dit, dans le cas de monsieur Rondeau et
14 Fava, c'est deux (2) personnes que je rencontre en
15 moyenne deux (2) fois par année sur une période de
16 douze (12) ans.
- 17 Q. O.K. Donc, ce ne sont pas des amis?
- 18 R. Non. Pas au sens d'amis, non.
- 19 Q. O.K. Vous nous avez dit qu'à l'occasion d'un
20 cocktail hier, monsieur Fava n'était pas là à ce
21 cocktail-là?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. O.K. Comment faites-vous pour remarquer dans un
24 cocktail de trois cents (300) personnes l'absence
25 d'une connaissance?

- 1 R. Parce qu'il est un des principaux organisateurs de
2 l'événement. L'événement... il y a deux (2)
3 événements qui sont organisés par monsieur Fava et
4 Rondeau par année, il y a un cocktail puis le
5 tournoi de golf. Et habituellement monsieur Fava
6 et Rondeau sont présents au tournoi de golf.
7 Parce qu'on suit toujours la même formule sur une
8 période de douze (12) ans, alors je vais à la
9 réception après le golf, parce que je ne joue pas
10 au golf, et après ça, on va à la salle à dîner, où
11 je dis un mot au début du repas et après ça, je
12 quitte.
13 Alors, mon souvenir, c'est que monsieur Fava,
14 généralement, est... a été là chaque année.
15 Maintenant, au cocktail du mois de novembre, il
16 n'a pas toujours été là, et pour des raisons que
17 je ne connais pas, là, j'imagine que...
- 18 Q. O.K.
- 19 R. ... il a d'autres préoccupations. Mais c'est
20 lui... pourquoi lui plus que d'autres? Bien,
21 parce que lui et monsieur Rondeau sont les deux
22 (2) personnes qui organisent l'événement.
- 23 Q. Est-ce que vous avez l'habitude d'appeler à leur
24 fête toutes vos connaissances?
- 25 R. Non, je suis pas fort sur le téléphone...

- 1 Q. O.K.
- 2 R. ... on me le reproche.
- 3 Q. O.K.
- 4 R. Je suis fort dans d'autres choses, mais pas
5 dans...
- 6 Q. Est-ce que toutes vos connaissances sont marquées
7 dans votre agenda, leur anniversaire est marqué
8 dans votre agenda?
- 9 R. Les membres du personnel, députés, ministres,
10 souvent c'est indiqué, oui.
- 11 Q. O.K.
- 12 R. Souvent c'est indiqué.
- 13 Q. Est-ce que vous vous souvenez d'avoir signé une
14 lettre à maître Bellemare avant son entrée en
15 politique lui garantissant que vous alliez faire
16 les réformes législatives...
- 17 R. Mmmm! Attention...
- 18 Q. ... qu'il demandait?
- 19 R. Vous avez la lettre ici?
- 20 Q. Bien, précisez, monsieur...
- 21 R. Il y a une lettre que, oui, je lui ai envoyée.
- 22 Q. O.K.
- 23 R. Je ne l'ai pas devant moi, je ne l'ai pas ici.
- 24 Q. Qui disait quoi la lettre, vous souvenez-vous?
- 25 R. Bien, je n'ai pas le détail de la lettre, mais si

1 vous l'avez, je serais...

2 Q. O.K.

3 R. ... très heureux de pouvoir la relire.

4 Q. Je ne l'ai pas.

5 R. Bon. Alors, il y a eu...

6 Q. Je voulais savoir s'il y en avait eu une parce que

7 c'est ce qu'il m'avait dit.

8 R. Bon.

9 Q. Donc...

10 R. Oui, mais il n'y a pas eu...

11 Q. ... il dit la vérité.

12 R. ... juste la lettre, là, il y a eu un énoncé de

13 politique.

14 Q. Oui.

15 R. Puis après ça il y a l'élection du gouvernement,

16 puis il y a les mandats qui sont donnés aux uns et

17 aux autres après. C'est comme ça que ça

18 fonctionne.

19 Q. O.K. Est-ce qu'il y a eu plusieurs... vous aviez

20 un cellulaire, vous, j'imagine, en deux mille

21 trois, deux mille quatre (2003-2004)?

22 R. Oui.

23 Q. O.K. Est-ce que vous avez plusieurs téléphones?

24 Comment ça fonctionne pour un premier ministre,

25 là? Je comprends qu'on a vu un téléphone, le 5...

- 1 je ne sais pas s'il a été nommé, là, je ne veux
2 pas le... le 5321, là...
- 3 R. Ça, c'est un numéro...
- 4 Q. ... il y a un téléphone général?
- 5 R. Bien, c'est le bureau... c'est le numéro de
6 téléphone du standard du bureau du premier
7 ministre.
- 8 Q. O.K.
- 9 R. Donc, c'est un numéro de téléphone où les gens
10 appellent lorsqu'ils veulent appeler au bureau du
11 premier ministre.
- 12 Q. Donc, ça, si j'appelle là puis vous êtes à
13 l'extérieur, le ou la réceptionniste qui est là va
14 être capable de vous rejoindre, que vous soyez à
15 Sherbrooke, Québec, Montréal. C'est exact?
- 16 R. Oui, généralement, bien elle peut essayer de me
17 rejoindre là ou je suis.
- 18 Q. O.K.
- 19 R. Si vous voulez m'appeler!
- 20 Q. O.K. Allez-vous me répondre?
- 21 Alors, donc, vous avez un cellulaire? Vous avez un
22 cellulaire?
- 23 R. Oui.
- 24 Q. O.K., à cette époque-là?
- 25 R. Bien, je n'en ai pas toujours eu de cellulaire,

1 là, c'est parce que je me rappelle... j'essaie de
2 me rappeler, généralement j'en avais un, mais le
3 cellulaire que j'ai, je ne l'utilise pas beaucoup
4 et je vais vous dire pourquoi, c'est parce qu'il
5 sert surtout à recevoir des appels de ma famille.
6 C'est à ça que ça sert. Le numéro n'est pas...
7 n'est pas répandu.

8 Q. O.K. Donc, vous l'avez gardé pour vos... votre
9 famille, là?

10 R. Oui, plus des appels personnels de la famille. Je
11 me rappelle parce qu'il a sonné à des réunions,
12 puis...

13 Q. O.K. Est-ce que j'ai raison de dire que monsieur
14 Fava, si je reviens à monsieur Fava et monsieur
15 Rondeau, s'occupaient de donner un coup de main
16 pour le financement dans les régions ou dans
17 d'autres circonscriptions?

18 R. À ma connaissance, ils faisaient les deux (2)
19 événements de Québec, moi c'est tout ce que je
20 savais, là, comme travail que faisaient messieurs
21 Rondeau et Fava. S'ils faisaient autre chose, ils
22 le faisaient avec le parti, moi, je ne suis pas au
23 courant de ça.

24 Q. O.K. Donc, ce n'est jamais venu à vos oreilles
25 qu'ils s'occupaient, qu'ils étaient appelés en

- 1 «backup»...
- 2 R. Non.
- 3 Q. ... ou en renfort, là?
- 4 R. Non.
- 5 Q. O.K. Vous, étant donné que c'est vous qui avez mis
- 6 au monde la présente Commission en tant que
- 7 président du Conseil exécutif, vous avez donc
- 8 défini les termes du mandat de la présente
- 9 Commission, c'est exact?
- 10 R. C'est le gouvernement du Québec...
- 11 Q. O.K.
- 12 R. ... qui a pris la décision.
- 13 Q. Puis ça a été via un décret?
- 14 R. Oui.
- 15 Q. O.K., décret par le Conseil exécutif?
- 16 R. C'est exact.
- 17 Q. Conseil exécutif dont vous êtes le président...
- 18 R. C'est exact.
- 19 Q. ... de droit en vertu de la loi?
- 20 R. Oui.
- 21 Q. Exact? O.K. Donc, vous avez participé aux réunions
- 22 du Conseil exécutif?
- 23 R. Ah, bien voilà, oui.
- 24 Q. O.K. Donc, vous avez participé à la rédaction...
- 25 R. J'aurais aimé ça qu'on reconnaisse ça plus tôt

- 1 aujourd'hui, oui.
- 2 Q. O.K., vous avez participé à la rédaction du
- 3 mandat?
- 4 R. Je fais partie de la décision, oui, je suis parmi
- 5 ceux qui prennent la décision, oui.
- 6 Q. Vous avez participé au choix du commissaire
- 7 également?
- 8 R. C'est exact.
- 9 Q. O.K. Dites-moi, comment vous définissez, vous, là,
- 10 «pression indue»?
- 11 R. Pression indue?
- 12 Q. Oui?
- 13 R. Ah, c'est une insistance démesurée.
- 14 Q. O.K.
- 15 R. Ça peut être ça.
- 16 Q. Donc...
- 17 R. Chaque cas est un cas d'espèce, là, j'aimerais
- 18 bien... là, vous me posez une question très
- 19 générale, là, j'aimerais bien que vous...
- 20 précisez-moi les circonstances, puis je vais
- 21 pouvoir vous donner une...
- 22 Q. Je veux juste avoir votre...
- 23 R. ... une réponse.
- 24 Q. ... compréhension de ce qu'on appelle...
- 25 R. Bien...

- 1 Q. ... une pression indue.
- 2 R. Bien, démesurée.
- 3 Q. O.K. Donc, ce n'est pas du tordage de bras comme
- 4 on a vu, là?
- 5 R. Bien, je ne sais pas à quoi vous voulez en venir,
- 6 là. Si vous me donnez un cas particulier...
- 7 Q. Je ne vais pas nulle part qui... rassurez-vous!
- 8 R. C'est ce que je pensais!
- 9 Q. Oui. Mais je vais quand même vous demander de
- 10 répondre, là, «pression indue», comment vous le
- 11 comprenez?
- 12 R. Bien, c'est...
- 13 Q. Une insistance, vous avez dit une insistance
- 14 démesurée?
- 15 R. C'est des pressions démesurées, exagérées,
- 16 injustifiées, mettez les qualificatifs que vous
- 17 voulez, là.
- 18 Q. O.K. Injustifiées parce que contraires, notamment,
- 19 à la loi, c'est exact?
- 20 R. Ah, vous pouvez... être contraires à la loi, à la
- 21 morale, je ne le sais pas, ça dépend de... Là,
- 22 donnez-moi un cas d'espèce, puis je pourrai mieux
- 23 vous répondre.
- 24 Q. En l'espèce?
- 25 R. Oui?

- 1 Q. Vous témoignez... quand même vous savez pourquoi
2 vous êtes ici, là, on parle qu'il y a eu des
3 pressions indues, alors...
- 4 R. Je sais pourquoi je suis ici, oui...
- 5 Q. O.K.
- 6 R. ... je sais pourquoi je suis ici, puis quand je
7 répons à la question, je veux essayer de vous
8 aider, maître Bertrand, donnez-moi... si vous
9 voulez me poser une question sur une affaire
10 précise, je vais vous répondre sur une affaire
11 précise. Si c'est juste pour faire de la
12 théorie...
- 13 Q. Non, vous avez dit «insistance démesurée».
- 14 R. Oui, démesurée, injustifiée, qualifiez-le comme
15 vous voulez, là, ça dépend du cas.
- 16 Q. O.K. Une question, les assesseurs patronaux et
17 syndicaux, est-ce que ce sont des nominations, ça?
- 18 R. Si c'est des nominations?
- 19 Q. Oui?
- 20 R. Du Conseil des ministres, oui, ça passe par le
21 Conseil des ministres.
- 22 Q. O.K.
- 23 R. C'est exact. C'est...
- 24 Q. Bon. Si monsieur Fava nous regarde, il va
25 l'apprendre!

1 Monsieur le commissaire, je prendrais peut-être,
2 juste pour réviser, avant de terminer. Je sais
3 qu'on arrive près, en fait, tout près de la pause
4 du dîner...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Oui.

8 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

9 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

10 ... si vous vouliez arrêter peut-être...

11 **Me MICHEL BASTARACHE**

12 commissaire :

13 Voulez-vous arrêter pour dîner ou juste arrêter
14 pour vérifier...

15 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

16 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

17 Arrêter pour dîner, puis aller me prendre une
18 pastille aussi.

19 Q. Je vais vous en emprunter une.

20 R. Avec plaisir.

21 Q. Elles sont à quoi?

22 **Me MICHEL BASTARACHE**

23 commissaire :

24 Attendez un peu, par exemple, parce qu'on a un
25 autre témoin cet après-midi, alors...

1 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

2 procureur en chef :

3 Non, on n'a pas d'autre témoin cet après-midi,
4 Monsieur le commissaire...

5 **Me MICHEL BASTARACHE**

6 commissaire :

7 Ah, bon.

8 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

9 procureur en chef :

10 ... mais je me demandais est-ce qu'une pause d'une
11 quinzaine de minutes vous irait ou une vingtaine
12 de minutes?

13 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

14 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

15 Oui, écoutez, si c'est pour accommoder, là, je
16 sais qu'il y en a, je pense, qui veulent...

17 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

18 procureur en chef :

19 C'est ça, c'est parce que je comprends...

20 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

21 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

22 ... reprendre la route, là.

23 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

24 procureur en chef :

25 ... que ça peut être nécessaire, Monsieur le

1 commissaire, mais vu que nous sommes à midi moins
2 quinze (11 h 45)...

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Ça va, Monsieur le commissaire.

6 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

7 procureur en chef :

8 ... peut-être si on donnait une quinzaine de
9 minutes...

10 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

11 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

12 Ça va. Ça va.

13 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

14 procureur en chef :

15 ... à mon collègue.

16 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

17 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

18 Parfait.

19 - - - - -

20 **11 h 40, SUSPENSION DE L'AUDITION**

21 **12 h, REPRISE DE L'AUDITION**

22 - - - - -

23 **Me MICHEL BASTARACHE**

24 commissaire :

25 Merci, veuillez vous asseoir.

1 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

2 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

3 Q. Étiez-vous au courant, monsieur Charest, qui
4 remettait la «short list» à madame Landry?

5 R. Non.

6 Q. O.K. Est-ce que vous l'avez demandé à madame
7 Landry?

8 R. Non.

9 Q. Aux fins de venir témoigner ici aujourd'hui, est-
10 ce que...

11 R. Non.

12 Q. ... vous lui avez posé cette question-là?

13 R. Non.

14 Q. O.K. Donc, vous n'êtes pas au courant non plus
15 qui lui remettait le dossier des candidats puis
16 les c.v. puis tout ça?

17 R. Non.

18 Q. O.K. Je reviens au fait que vous avez dit que
19 vous avez participé aux réunions du Conseil
20 exécutif visant l'adoption du décret de la
21 présente Commission, vous n'estimez pas que vous
22 êtes en conflit d'intérêts, monsieur Charest?

23 R. Non.

24 Q. D'aucune façon?

25 R. Non.

1 Q. O.K. Vous savez que d'autres premiers ministres
2 ont déjà ordonné des commissions d'enquête puis
3 ils se sont retirés des délibérations du Conseil
4 exécutif?

5 R. Je suis le premier ministre du Québec et je
6 préside le Conseil des ministres et c'était une
7 décision de gouvernement, j'en assume l'entière
8 responsabilité.

9 Q. O.K. J'ai raison de dire que c'est vous qui avez
10 demandé, vous ou votre équipe ou les membres de
11 votre entourage, qui avez demandé lorsque vous
12 avez... vous vous présentez aux élections de deux
13 mille trois (2003), à ce qu'on aille rechercher
14 des gars comme Fava et Rondeau qui avaient quitté
15 le parti?

16 R. Non.

17 Q. Non? O.K.

18 R. Non.

19 Q. Donc, lorsque monsieur Fava dit que c'est à la
20 demande de Marcel Leblanc et de votre entourage,
21 là, qu'il est revenu?

22 R. Je réponds non parce que, à ma connaissance,
23 messieurs Fava et Rondeau ont été actifs à partir
24 de mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1998)
25 lorsque je suis devenu chef du Parti libéral du

1 Québec.

2 Q. O.K., bon. Alors, vous avez raison, je vais
3 repréciser ma question.

4 Pour l'année mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
5 (1998) et non deux mille trois (2003)...

6 R. Oui?

7 Q. ... donc est-ce qu'ils sont revenus au bercail, si
8 on veut, grâce à vous?

9 R. Non, bien... je vous dis non parce que, «revenus»,
10 moi j'arrive comme chef du Parti libéral du
11 Québec. Qui arrive, qui revient, ce n'est pas une
12 information que j'ai, je sais qu'ils sont là puis
13 qu'ils sont bénévoles et ils nous aident et, dans
14 les années d'opposition, ils sont là puis ils
15 donnent un coup de main.

16 Q. O.K.

17 R. Ils sont dans le financement.

18 Q. O.K. Donc, c'est des gens importants...
19 importants pour le parti, ça?

20 R. Oui, mais il y a... dans un parti politique, il y
21 a les bénévoles, il y a les gens qui jouent
22 plusieurs rôles, il y a les gens qui sont...
23 s'intéressent... qui sont sur les exécutifs de
24 comtés, qui travaillent le jour des élections.
25 Vous savez, un parti politique, c'est des milliers

1 et des milliers de personnes et chacun a son rôle
2 à jouer et chacun fait sa contribution parce qu'il
3 croit beaucoup à la politique. Tu sais, je sais
4 qu'il y a beaucoup de préjugés là-dessus, mais je
5 peux vous dire que les gens, de mon expérience à
6 moi de la politique, les gens qui font de la
7 politique, c'est parce qu'ils aiment ça, parce
8 qu'ils y croient, c'est une passion, puis ils font
9 ça avec beaucoup de conviction.

10 Q. Est-ce que vous êtes... iriez jusqu'à dire qu'ils
11 n'en retirent strictement rien?

12 R. Ah oui, la plupart.

13 Q. Eux ou leurs entreprises?

14 R. Bof! Les gens font ça parce qu'ils y croient puis
15 parce qu'ils aiment ça.

16 Q. O.K.

17 R. Et c'est l'expérience que j'ai eue de la
18 politique, moi. Je sais que... tu sais, vous
19 allez toujours trouver des gens pour être plutôt
20 cyniques sur la politique, mais moi je ne le suis
21 pas. Moi je ne le suis pas, pas du tout. Moi je
22 pense que... puis là, ça a été mon expérience de
23 tout... puis ce n'est pas juste mon parti à moi,
24 je ne veux pas vous donner l'impression qu'on a le
25 monopole, mais de mon expérience de ce que j'ai vu

1 de la politique, il y a des milliers de gens...
2 allez voir le jour des élections le nombre de
3 personnes qui sortent pour donner un coup de main
4 puis travailler, le nombre de personnes dans mon
5 comté de Sherbrooke à moi qui travaillent pour moi
6 le jour des élections, puis qui le font de bon
7 coeur. On en est toujours impressionné quand on
8 est candidat, quand on est... puis quand on se
9 fait élire en plus. C'est ça l'expérience d'un
10 parti politique.

11 Q. Ces personnes-là ont-elles eu un accès privilégié
12 à votre bureau?

13 R. Pas plus que d'autres, pas plus que... mais chacun
14 joue son rôle...

15 Q. O.K.

16 R. ... puis chacun contribue à sa façon et c'est ce
17 qui nous permet de vivre notre vie démocratique,
18 puis on le fait avec beaucoup de conviction puis
19 beaucoup de passion. Puis c'est vrai pour les
20 gens avec qui j'ai eu le privilège de travailler.
21 Puis j'irais plus loin que ça encore une fois pour
22 vous dire que même si on a des désaccords profonds
23 avec les gens dans les autres partis politiques,
24 c'est ce que j'ai vu aussi ailleurs, puis ils ne
25 sont pas d'accord avec nous, puis il y a des gens

1 qui nous combattent de manière féroce sur le plan
2 politique, mais ils croient dans ce qu'ils font,
3 puis... parce qu'ils ont des idées à défendre,
4 puis ils le font. Puis bravo, tant mieux, parce
5 que c'est toute la société à ce moment-là qui en
6 bénéficie.

7 Q. Mais j'ai raison de dire qu'en réalité c'est grâce
8 à des personnes comme messieurs Fava puis Rondeau
9 que vous êtes en mesure de vous faire verser un
10 salaire par le parti?

11 R. Ah, non.

12 Q. Non?

13 R. Pas du tout, vous avez tort.

14 Q. Oui?

15 R. Non.

16 Q. Le soixante-quinze mille (75 000) que vous vous
17 faites verser par le parti, ça vient du
18 financement, là, au Parti libéral?

19 R. Il y a vingt mille (20 000) personnes par année
20 qui font des contributions au Parti libéral du
21 Québec.

22 Q. O.K. Alors, je ne sais pas si mon -- ce qu'on a
23 discuté pendant la pause, Monsieur le commissaire,
24 c'est si maître Côté ou Ryan avaient des
25 questions, revenir cet après-midi. Moi, je

1 finirais de faire mon tour, là, cet après-midi.
2 Je penserais avoir terminé, là, mais je voudrais
3 juste par souci de conscience, là, faire le tour.
4 Mais s'ils me disent qu'ils n'ont pas de
5 questions, faire l'exercice puis j'aurais terminé.

6 **Me SUZANNE CÔTÉ**

7 pour le Gouvernement du Québec :

8 Alors, Monsieur le commissaire, comme j'ai dit à
9 mes confrères, je ne veux pas nécessairement faire
10 plaisir à maître Bertrand et maître Beaudry, mais
11 ils vont se réjouir d'apprendre que je n'ai point
12 de questions pour le premier ministre.

13 **Me RÉNALD BEAUDRY**

14 pour Me Marc Bellemare :

15 Je vais finir par commencer à l'aimer!

16 **Me SUZANNE CÔTÉ**

17 pour le Gouvernement du Québec :

18 Est-ce un aveu que vous ne m'aimiez pas
19 auparavant!

20 **Me MICHEL BASTARACHE**

21 commissaire :

22 Monsieur Ryan?

23 **Me ANDRÉ RYAN**

24 pour l'Honorable Jean Charest :

25 Alors, pour ma part, dans la mesure où maître

1 Bertrand me dit qu'il a complété, moi, je n'aurai
2 pas de questions pour le témoin.

3 **Me JEAN-FRANÇOIS BERTRAND**

4 avocat-conseil pour Me Marc Bellemare :

5 Ça va.

6 **Me MICHEL BASTARACHE**

7 commissaire :

8 Alors, ça complète pour aujourd'hui, est-ce qu'il
9 y a d'autres annonces ou...

10 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

11 procureur en chef :

12 Oui, simplement, Monsieur le commissaire, je vais
13 déposer... hier j'ai fait lecture des informations
14 obtenues suite à la vérification du répertoire
15 téléphonique résidentiel de monsieur Fava, alors
16 je vais déposer simplement les constats énoncés.
17 On avait réservé une pièce pour cette
18 vérification-là, alors je vais le déposer, c'est
19 la pièce, madame?

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Pour le répertoire téléphonique, c'est 58-S.

22 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

23 procureur en chef :

24 58?

25 **LA GREFFIÈRE :**

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

S.

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Ça peut être... alors, ça va être document de vérification, on peut l'intituler autrement, et ça va être une pièce P, publique.

LA GREFFIÈRE :

58-P?

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui.

LA GREFFIÈRE :

Document de vérification?

Me GIUSEPPE BATTISTA

procureur en chef :

Oui.

- - - - -

PIÈCE 58-P

- - - - -

Et, Monsieur le commissaire, peut-être simplement une mise au point. Hier, un certain nombre de demandes vous ont été adressées par différents participants et des questions ont été posées à des témoins pour obtenir certaines informations. Alors, ce que nous avons fait, c'est... nous avons essayé de faire l'inventaire de toutes ces

1 demandes-là et, donc, on vous avait demandé de
2 rendre certaines ordonnances. Nous vous disons
3 que ce n'est pas nécessaire parce que nous allons
4 faire les vérifications auprès de chacun des
5 individus concernés par ces demandes et nous
6 allons envoyer des lettres cet après-midi aux
7 avocats respectifs de ces personnes-là pour
8 obtenir les informations qui ont surgi des
9 questions qui ont été posées les derniers jours.
10 Alors, sur ça, Monsieur le premier ministre,
11 merci, et ça termine votre témoignage.

12 R. Est-ce que je peux ajouter...
13 Monsieur le commissaire, vous m'aviez posé une
14 question hier au sujet de déclarations que
15 j'aurais faites en réaction à des déclarations...

16 **Me MICHEL BASTARACHE**

17 commissaire :

18 Q. Je dois vous dire que j'ai vérifié...

19 R. Ah!

20 Q. ... le procès-verbal et qu'il s'agissait
21 uniquement d'une déclaration dans le contexte du
22 financement du Parti libéral du Québec.

23 R. D'accord.

24 **Me ANDRÉ RYAN**

25 pour l'Honorable Jean Charest :

1 Et nous en avons copie, Monsieur le commissaire,
2 j'allais les remettre.

3 R. Oui, on a fait sortir, nous...

4 **Me MICHEL BASTARACHE**

5 commissaire :

6 Mais vous pouvez...

7 R. Bien, on a fait sortir les débats de l'Assemblée
8 nationale du Québec pour que la Commission puisse
9 en prendre connaissance, c'est ce que je voulais
10 ajouter.

11 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

12 procureur en chef :

13 Très bien, merci.

14 **Me MICHEL BASTARACHE**

15 commissaire :

16 Je vous remercie.

17 R. Merci.

18 **Me GIUSEPPE BATTISTA**

19 procureur en chef :

20 Alors, à lundi matin, neuf heures trente (9 h 30).

21 Merci.

22 - - - - -

23 **12 h 10 - L'AUDITION EST AJOURNÉE**

24 **AU 27 SEPTEMBRE 2010 À 9 h 30**

25 - - - - -

1 Nous, soussignés, HUGUETTE PICHÉ et MICHEL
2 OLIVIER, sténographes officiels, certifions sous
3 notre serment d'office que les pages ci-dessus
4 sont et contiennent la transcription exacte et
5 fidèle de nos notes sténographiques, le tout
6 conformément à la loi.

7

8

9

10

HUGUETTE PICHÉ, s.o.

11

12

13

14

MICHEL OLIVIER, s.o.

15

HP/MO (100924)

16